



espoir pour la vie

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

du conseil de direction
de l'Armée du
Salut au Canada

Exercice clos le
31 mars 2022

Jour après jour, l'**Armée du Salut** apporte de l'**espoir** et du **soutien** à des personnes **vulnérables** dans plus de **400 collectivités** du Canada et des Bermudes et **132 pays!**

Armée du Salut états financiers consolidés

© Conseil de direction de l'Armée du Salut au Canada
No. d'enregist 107951618 RR 0001

Armée du Salut
Quartier général territorial du Canada et des Bermudes
2 Overlea Boulevard, Toronto, Ontario M4H 1P4
416-425-2111 | SalvationArmy.ca

Quartier general divisionnaire du Québec
1700 – 625 Avenue du Président-Kennedy
Montréal, QC H3A 1K2 | 514-288-2848

Rapports et données : Service territorial des finances
Conception : Marketing et communications, septembre 2022

armedusalut.ca



imaginecanada.ca

CONTENU	PAGE
Commentaire de la direction	i
Rapport des auditeurs indépendants	xix
Bilan consolidé	1
État consolidé des résultats	2
État consolidé de l'évolution des soldes de fonds	3
État consolidé des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers consolidés	5 à 27

Commentaire de la direction

Introduction

Les présents états financiers consolidés décrivent les éléments de l'actif et du passif, les soldes de fonds, les revenus, les dépenses et le flux de trésorerie du Conseil de direction de l'Armée du Salut au Canada (« Armée du Salut », « l'Armée » ou « le Conseil de direction ») et de toutes les entités qu'il administre à la fin de l'exercice financier terminé au 31 mars 2022. Ils ont été vérifiés par la firme d'experts-comptables autorisés KPMG S.E.N.C.R.L., qui a formulé ses opinions le 23 juin 2022.

Comme pour les exercices précédents, les auditeurs ont émis une opinion avec réserve, car, à l'instar de nombreuses organisations caritatives, l'Armée du Salut reçoit des dons dont la vérification exhaustive ne peut s'effectuer de manière satisfaisante à l'heure actuelle. Nous cherchons présentement à déterminer des procédures de vérification efficace par rapport au coût, qui pourraient être mises en œuvre afin d'éliminer la nécessité de cette réserve ou en limiter la portée.

L'Armée du Salut a mis en place des mesures efficaces pour le contrôle interne de la réception et de l'enregistrement des dons, en particulier ceux pour lesquels un reçu officiel a été délivré. Nous croyons que cette question pourra être réglée dans un avenir proche.

Le présent commentaire de la direction a été préparé pour faciliter la compréhension des lecteurs de la situation financière de l'Armée du Salut. L'accent est mis sur les principaux résultats financiers durant l'exercice terminé, ainsi que les éléments clés de la politique et du cadre de contrôle interne de l'Armée du Salut. Ce cadre de contrôle contribue à garantir la fiabilité des états financiers.

Points saillants de la situation financière pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022

Revenus et dépenses

Les états financiers de l'Armée du Salut affichent un excédent des recettes par rapport aux dépenses, établi à 69,3 millions de dollars au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2022 (cet excédent était de 269,1 millions de dollars durant l'exercice 2020-2021).

Les revenus consolidés ont diminué de 13,8 % lors de l'exercice 2021-2022, par rapport à l'exercice 2020-2021, en grande partie à cause des revenus de placement. Le rendement du fonds général d'investissement a été de 2,5 % au cours de l'exercice qui vient de se terminer, comparativement à 22,3 % pendant l'exercice précédent (plus loin dans le présent rapport, nous expliquons comment nous gérons cette volatilité d'un exercice à l'autre). Si l'on exclut l'incidence de la baisse des revenus de placement, les autres revenus ont augmenté de 8 % au cours de l'exercice : les augmentations les plus importantes sont attribuables aux ventes de biens donnés, qui ont augmenté de 44,9 millions de dollars, ainsi qu'aux dons de bienfaisance, qui se sont accrus de 15,3 millions de dollars.

La diminution des périodes de fermeture liées à la pandémie a permis aux magasins d'occasions de fonctionner pendant la majeure partie de l'exercice, sauf durant le premier trimestre, ce qui a contribué à un rebond des revenus liés aux ventes presque au niveau d'avant la pandémie. Plus de 70 millions de dollars en dons par testament ont été reçus au cours de l'exercice 2021-2022, contre 44 millions de dollars durant l'exercice précédent, mais cette augmentation a été partiellement contrebalancée par des baisses d'autres types de don, notamment les dons destinés à des villes, à des régions ou à des programmes en particulier. Au cours de l'exercice 2020-2021, l'Armée du Salut avait bénéficié de dons importants pour couvrir des dépenses liées à la COVID 19.

Pendant l'exercice 2021-2022, les dépenses totales ont augmenté de 53,5 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 6,7 %. Le coût des programmes et des services a été de 29,4 millions de dollars : les augmentations les plus importantes ont été constatées dans le domaine des soins de santé (17,2 millions de dollars) et dans celui des services communautaires et d'aide à la famille (7,3 millions de dollars). La majeure partie de l'accroissement des coûts des programmes de soins de santé est associée au Toronto Grace Health Centre pour l'aménagement et le fonctionnement d'un centre de soins spécialisés de 90 lits, à la demande du ministère de la Santé de l'Ontario, afin d'aider le système de santé publique à faire face aux répercussions de la pandémie. En

ce qui concerne les services communautaires et d'aide à la famille, nous avons observé une augmentation de la demande d'aide pendant la pandémie. Un financement spécial du gouvernement fédéral et des contributions de fondations privées, d'entreprises et du grand public nous ont permis d'accroître nos services, notamment en ce qui concerne la distribution de nourriture.

Les dépenses ont augmenté pour trois autres raisons. La reprise des activités des magasins d'occasions a entraîné une augmentation des coûts de 8,9 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, et l'amortissement des immobilisations a augmenté de 9 millions de dollars, dont 7,7 millions de dollars ont été consacrés au centre de soins spécialisés du Toronto Grace Health Centre mentionné ci-dessus. Ainsi, les coûts d'aménagement du centre, engagés avec l'aide d'un financement spécial du gouvernement de l'Ontario, ont été amortis sur un an en raison de la nature temporaire de la démarche.

Enfin, les frais de fonctionnement des quartiers généraux se sont accrus de 7,1 millions de dollars, surtout à la suite de l'approbation d'un plan stratégique reposant sur quatre piliers clés : renforcement de la santé spirituelle, idéologie centrée sur les gens, consolidation de partenariats et optimisation de l'incidence de la mission. Pour plus d'information sur le plan et ses quatre piliers, consultez le site <https://salvationist.ca/mobilize-2-0/strategy/> (en anglais seulement). Au cours des prochaines années, nous investirons dans chacun de ces principaux aspects afin de soutenir la réalisation du plan stratégique. Il s'agira notamment d'investissements clés dans les ressources humaines et les technologies de l'information au cours de l'exercice 2022-2023, pour faire en sorte que l'Armée du Salut dispose des systèmes et des processus nécessaires au soutien adéquat de notre personnel et de nos bénévoles en vue de la réalisation de la mission.

Situation financière

Au 31 mars 2022, le total de l'actif de l'Armée du Salut se chiffrait à 2,315 milliards de dollars, comparativement à près de 2,210 milliards de dollars à la clôture de l'exercice précédent.

Les soldes de fonds totalisent 1 978 700 000 \$, alors qu'ils s'élevaient à 1 884 400 000 \$ durant l'exercice précédent. Dans l'ensemble, la valeur des éléments de passif n'a pas changé. Les valeurs immobilisées (surtout des terrains et des immeubles) constituent 666 600 000 \$ (638 800 000 \$ au 31 mars 2021) parmi le total des soldes de fonds, et 53,3 millions de dollars (58,8 millions de dollars au 31 mars 2021) sont détenus dans des fonds de dotation (dont uniquement le revenu de placement peut être dépensé).

Les soldes des fonds restants, composés d'autres fonds soumis à des restrictions, de 876,5 millions de dollars (873,9 millions de dollars au 31 mars 2021), et d'autres fonds sans restriction, de 382,3 millions de dollars (312,9 millions de dollars au 31 mars 2021), représentent les fonds nets disponibles pour les opérations futures.

<i>(en millions de dollars)</i>	2022	2021
Fonds de capital	\$666.6	\$638.8
Fonds de dotation	\$53.3	\$58.8
Autres fonds soumis à des restrictions		
Fonds soumis à des restrictions externes	\$221.6	\$213.5
Fonds soumis à des restrictions internes		
Réserve constituée avec des revenus de placement, conformément à une politique des dépenses	\$413.6	\$447.9
Autres	\$241.3	\$212.5
	\$876.5	\$873.9
Fonds sans restriction		
Fonds de fonctionnement	\$382.3	\$312.9
	\$1,978.7	\$1,884.4

L'objectif de l'Armée du Salut est d'assurer que tout fonds de fonctionnement sans restriction puisse couvrir les frais de fonctionnement pendant au moins trois mois (90 jours). Or, le solde total des fonds de fonctionnement sans restriction (382,3 millions de dollars) est suffisant pour couvrir les frais de fonctionnement pendant 165 jours (comparativement à 144 jours en 2021).

Plusieurs raisons ont amené l'Armée du Salut à décider de ne prendre aucune mesure visant à réduire les réserves des fonds de fonctionnement à un niveau suffisant pour 90 jours. Il y a encore une grande incertitude en raison des problèmes économiques, financiers, géopolitiques et pandémiques actuels. Par conséquent, il semble prudent de maintenir les soldes des fonds de fonctionnement à des niveaux supérieurs à la normale pour le moment, bien que cette décision soit fréquemment revue et réévaluée.

L'Armée du Salut prend sa responsabilité en matière d'intendance au sérieux. Bien qu'elle aspire à octroyer des fonds pour réaliser sa mission aussi rapidement et efficacement que possible, elle doit en même temps assurer sa viabilité à long terme afin d'assurer la pérennité de ses services et de ses programmes.

Valeurs mobilières

Sauf en ce qui concerne la Grace Communities Corporation et la Bermuda Corporation, la gestion des valeurs mobilières s'effectue de manière centralisée dans le fonds général d'investissement (le « Fonds »), qui regroupe les fonds de fonctionnement, les fonds de dotation et les fonds provenant de dons qui font l'objet de restrictions à long terme de la part des donateurs ou du Conseil. Des intérêts calculés selon les taux du marché en vigueur pour des instruments financiers semblables sont versés dans les comptes du Fonds. Les gains nets du Fonds sont utilisés pour couvrir les dépenses d'administration du quartier général territorial (QGT) et des quartiers généraux divisionnaires (QGD), et financer des programmes et des services offerts par les entités.

Les allocations tirées des revenus de placement sont établies conformément à une politique des dépenses, définie selon des rendements prévus à long terme. Cette approche a l'avantage de procurer un niveau de financement stable et prévisible d'une année à l'autre, ce qui permet d'atténuer l'effet des fluctuations des marchés financiers. Conformément à la politique sur les dépenses, une somme de 55,8 millions de dollars a été allouée au fonctionnement de l'organisation durant l'exercice ayant pris fin au 31 mars 2022 (cette somme était de 48,1 millions de dollars au 31 mars 2021). Sur la base des conseils de son comité consultatif en matière de placements, l'Armée du Salut s'efforce de maintenir une réserve qui représente de 25 % à 33 % de la valeur du Fonds. À la clôture de l'exercice, le fonds de réserve s'élevait à 413,6 millions de dollars (comparativement à 447,9 millions de dollars au 31 mars 2021). Après une allocation de 59,5 millions de dollars pour le fonctionnement de l'organisation au cours de l'exercice qui se terminera en mars 2023, il restera un solde de 354,1 millions de dollars (qui était de 392,1 millions de dollars en mars 2021) disponible pour les exercices subséquents. Cela constitue 25 % de la valeur du Fonds (la proportion de cette allocation au 31 mars 2021 était de 30 %).

L'administration du Fonds est confiée à des gestionnaires externes, conformément à l'énoncé de la politique d'investissement (<https://salvationarmy.ca/wp-content/uploads/2022/08/SIP-GIF-2022-06-FR.pdf>), qui établit des contraintes relatives aux catégories d'actifs, aux types d'instruments de placement, à la qualité et au volume des avoirs, en plus d'interdire l'investissement dans des entreprises dont la principale activité consiste à produire, à distribuer ou à promouvoir des boissons alcoolisées, des produits du tabac ou de la marijuana, du matériel pornographique, des activités et des systèmes de jeux de hasard, du matériel d'armement, ainsi que dans des entreprises qui manifestement font peu de cas des droits de la personne et des problèmes environnementaux. De plus, l'Armée du Salut encourage ses gestionnaires de placements à devenir signataires des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies, et ces derniers sont tenus de déclarer comment ils tiennent compte de facteurs environnementaux, éthiques, sociaux et de gouvernance (« ESG ») lorsqu'ils administrent les fonds de l'Armée du Salut.

L'objectif d'investissement du Fonds est de préserver la valeur des actifs réels (ajustée en fonction de l'inflation) et d'obtenir un taux de rendement annuel brut de 3,5 %, avant l'incidence des retraits, sur une période de quatre ans. Au cours de la période de quatre ans se terminant le 31 mars 2022, le Fonds a affiché un rendement annuel moyen de 7,5 %. Lorsqu'on soustrait le taux moyen d'inflation de 2,9 % selon l'indice des prix à la consommation, on arrive à un taux réel de rendement de 4,6 %, ce qui dépasse l'objectif d'investissement.

Avantages sociaux futurs du personnel

Les états financiers reflètent les calculs actuariels au 31 mars 2022. La valeur nette de l'actif de pension accumulé est de 6,1 millions de dollars, et celle du passif au titre du régime de retraite et des autres prestations de retraite futures est de 126,5 millions de dollars. Le solde associé au régime de retraite et aux autres prestations de retraite est donc de 120,4 millions de dollars (140,8 millions de dollars en 2021), et représente la valeur nette estimative des prestations constituées pour les officiers d'active et les capitaines auxiliaires au 31 mars 2022. Il n'y a aucun élément de passif pour d'autres employés que les officiers d'active et les capitaines auxiliaires (dont le cas est expliqué ci après), étant donné que les employés (non-officiers) cotisent à un RÉER collectif offert par l'Armée du Salut ou à des régimes multi-employeurs dans le cadre desquels les cotisations de l'Armée du Salut sont comptabilisées au fur et à mesure qu'elles sont versées.

Les officiers d'active et les capitaines auxiliaires reçoivent des avantages dans le cadre de deux régimes. Le régime de retraite des officiers est un régime à prestations déterminées enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario, qui garantit des prestations de retraite de base aux officiers d'active et aux capitaines auxiliaires. Le régime complémentaire a pour but de procurer aux officiers des prestations de retraite supplémentaires, une assurance maladie lors de la retraite et certaines sommes forfaitaires aux officiers d'active et aux capitaines auxiliaires admissibles.

Les deux régimes font l'objet d'une évaluation actuarielle au moins tous les trois ans. La dernière évaluation du régime de retraite des officiers, financé par le truchement d'une fiducie de pension détenue par CIBC Mellon qui agit en qualité de fiduciaire, remonte au 31 mars 2019, date à laquelle il affichait un excédent, calculé selon un principe de continuité (c.-à-d. en supposant la poursuite du fonctionnement du régime de retraite), de 44,3 millions de dollars ou de 25,2 %, et un excédent de 22 millions de dollars ou de 11,2 %, selon l'approche de solvabilité (c.-à-d. en supposant que la totalité du régime serait liquidée à la date d'évaluation). Comme il est indiqué ci-dessus, l'excédent qui apparaît dans ces états financiers est un actif de pension accumulé de 6,1 millions de dollars.

La raison principale de cette différence a trait aux taux d'actualisation utilisés dans les évaluations respectives, à savoir un taux annuel de 4 % pour l'évaluation comptable en mars 2022, ainsi qu'un taux annuel de 5,8 % pour l'évaluation en continuité du financement, établi en décembre 2019. Le taux d'actualisation pour l'évaluation comptable reflète le rendement des obligations de sociétés de première catégorie, tandis que le taux d'actualisation pour l'évaluation en continuité du financement reflète le rendement attendu à long terme de l'actif (le rendement plus élevé anticipé des actions et des autres catégories d'actifs que les obligations est également pris en compte). Un taux d'actualisation plus élevé se traduit par une diminution de la valeur des obligations, et vice versa, tous les autres facteurs étant les mêmes.

Au cours de l'exercice terminé au 31 mars 2022, l'Armée du Salut n'a pas versé de cotisations à la fiducie de pension puisqu'il est prévu que les revenus de placement seront suffisants pour assurer le financement du régime de retraite dans un avenir prévisible. C'est toujours le cas à la date du présent rapport. Toutefois, la nécessité de verser des cotisations est revue trimestriellement, sur la base d'une analyse effectuée par les actuaires du régime.

La dernière évaluation du régime complémentaire remonte au 31 mars 2019. À cette date, la valeur estimative du passif relatif aux prestations de retraite supplémentaires se chiffrait à 99,6 millions de dollars, le coût annuel de service pour les prestations accumulées des officiers à 0,9 million de dollars, et les prestations annuelles versées aux officiers retraités à 5 millions de dollars. Aucun élément d'actif n'a été mis de côté pour assurer le versement des prestations. Cependant, le fonds général d'investissement de l'Armée du Salut est suffisamment doté pour couvrir ses fonds de dotation et d'autres fonds à usage restreint, ainsi que ses obligations prévues en ce qui a trait aux avantages sociaux futurs des employés.

Dette à long terme

L'Armée du Salut évite tout financement par emprunt, sauf pour l'acquisition ou le développement d'actifs corporels pour ses opérations. Le montant total des prêts et des hypothèques exigibles – établi à 58 millions de dollars (47,3 millions de dollars à long terme, et 10,7 millions de dollars à court terme) – a diminué de 7,2 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent à la suite des remboursements de capital qui s'élèvent à 7,7 millions de dollars, ce qui est contrebalancé par de nouvelles ententes de financement conclues au cours de l'exercice pour une somme totale de 0,5 million de dollars.

Gouvernance

Le territoire du Canada et des Bermudes de l'Armée du Salut fait partie d'une organisation mondiale qui œuvre dans 132 pays et qui est dirigée par un général, depuis le Quartier général international, situé à Londres. Élu par des dirigeants supérieurs de l'Armée du Salut qui proviennent de partout dans le monde, le titulaire de la fonction de général supervise l'œuvre de l'organisation à l'échelle internationale et nomme les hauts dirigeants dans chaque territoire.

Le Conseil de direction de l'Armée du Salut au Canada (« Conseil de direction »), constitué en personne morale par une loi du Parlement du Canada adoptée en 1909, administre les affaires temporelles de l'Armée du Salut. La plupart des biens utilisés dans le cadre des activités de l'organisation appartiennent au Conseil de direction.

Les affaires pastorales et confessionnelles sont du ressort du chef de territoire, dont le mandat est défini par un protocole de nomination émis par le général, en vertu des Ordres et règlements internationaux, avec les conseils du comité des affaires pastorales et confessionnelles.

Le Conseil de direction est un organisme de bienfaisance enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada, et chaque entité locale de l'Armée du Salut au Canada est un organisme de bienfaisance associé au Conseil de direction.

En vertu de la Loi qui constitue le Conseil de direction en personne morale, celui-ci est composé de cinq personnes qui en sont membres d'office en raison des postes auxquels elles ont été nommées par le général. À la différence des organismes sans but lucratif traditionnels, le Conseil de direction n'est pas composé d'administrateurs. Ses membres exercent des fonctions normalement assumées à la fois par des administrateurs et des membres dans le cas d'autres personnes morales sans but lucratif. Le Conseil de direction exerce des rôles et des responsabilités normalement associés aux conseils d'administration d'entreprises.

Le Conseil de direction exerce son autorité sur des sociétés apparentées, principalement par la nomination des membres de leur conseil d'administration ou de leurs fiduciaires. En plus des conseils d'administration des entités constituées en société, le Conseil de direction a créé, par voie de règlements administratifs, des conseils chargés de la gouvernance de certains grands établissements (le Conseil de direction conservant généralement certains pouvoirs discrétionnaires).

À la suite d'un processus de révision, le général a approuvé une restructuration de la gouvernance de l'Armée du Salut, en vigueur depuis le 1er septembre 2021. Les principaux changements sont les suivants :

- a) Le chef de territoire continue de présider le Conseil de direction, mais le secrétaire en chef assurera la présidence du conseil de gestion territorial (CGT). Ce changement international vise à faire en sorte que tout chef de territoire se concentre principalement sur la gouvernance et le leadership spirituel, tandis que le secrétaire en chef s'occupera principalement de la gestion. En conséquence, le secrétaire en chef est remplacé à la vice-présidence du Conseil de direction par le secrétaire du personnel. Le chef de territoire présidera également le comité des affaires pastorales et confessionnelles, chargé de fournir des conseils sur les questions religieuses qui ne sont pas du ressort du Conseil de direction. Plusieurs autres comités soutiennent le comité des affaires pastorales et confessionnelles en ce qui concerne diverses questions confessionnelles.
- b) Le CGT, le comité d'audit et le comité de gouvernance et de nomination relèvent tous directement du Conseil de direction.
- c) Le CGT compte désormais six comités clés : administration des affaires, communications, relations humaines, technologies de l'information, mission et risques. Il en résulte une plus grande délégation de pouvoir; seules les questions les plus importantes et les plus stratégiques resteront à l'ordre du jour du CGT. L'importante délégation de pouvoirs à ces comités permettra de limiter le nombre de membres du CGT (qui en comporte actuellement huit) à un maximum de douze. Le CGT se réunira désormais douze fois par an, plutôt que vingt quatre.
- d) Il est possible d'assister à toutes les réunions du Conseil de direction, du CGT et des comités par vidéo, ce qui permet la participation de personnes situées en dehors de la région de Toronto.
- e) Un plan visant à élargir les champs d'expertise et la perspective dont dispose le Conseil de direction est mis en œuvre par la nomination de sept conseillers, dont la majorité doit être de provenance extérieure (c'est à dire ne pas faire partie du personnel de l'Armée du Salut). Les premières nominations devraient avoir lieu de septembre 2022 à janvier 2023.

Conseil de direction

Membre	Fonction occupée, le cas échéant	Date de nomination	Nombre de réunions auxquelles le membre pouvait assister en 2021-2022	Nombre de présences aux réunions en 2021-2022
Commissaire Floyd Tidd, B. Sc., MTS Chef de territoire	Président	1 ^{er} octobre 2019	16	13
Colonel Edward Hill, MDiv, MA, BA Secrétaire en chef	Vice-président	Du 1 ^{er} novembre 2018 au 30 avril 2021	1	1
Colonelle Evie Diaz, AA Secrétaire en chef	Vice-président	1 ^{er} mai 2021; (vice-présidente jusqu'au 31 août 2021)	15	13
Lieutenant-colonel Brian Armstrong, BA, MDiv, MRel, DMin Secrétaire du personnel	Vice-président	1 ^{er} mai 2018 (vice-président depuis le 1 ^{er} septembre 2021)	16	15
R. Paul Goodyear, B. Com., MBA, FCPA, FCMA Chef de la direction financière et secrétaire territorial des finances		1 ^{er} juillet 2001	16	15
Lieutenant-colonel Fred Waters, MA Secrétaire territorial de l'administration des affaires		1 ^{er} janvier 2017	16	15

Conseil de gestion territorial

Membre	Fonction occupée, le cas échéant	Date de nomination	Nombre de réunions auxquelles le membre pouvait assister en 2021-2022	Nombre de présences aux réunions en 2021-2022
Commissaire Floyd Tidd, <i>B. Sc., MTS</i> Chef de territoire	Président	Du 1 ^{er} octobre 2019 au 31 août 2021	8	6
Colonel Evie Diaz, <i>AA</i> Secrétaire en chef	Présidente	1 ^{er} mai 2021 (vice-présidente jusqu'au 31 août 2021; présidente depuis le 1 ^{er} septembre 2021)	19	17
Colonel Edward Hill, <i>MDiv, MA, BA</i> Secrétaire en chef	Vice-président	Du 1 ^{er} novembre 2018 au 30 avril 2021	2	1
Lieutenant-colonel Fred Waters, <i>MA</i> Secrétaire territorial de l'administration des affaires	Vice-président	1 ^{er} septembre 2015 (vice-président depuis le 1 ^{er} septembre 2021)	21	21
Arnold Adey, <i>B. Com., MBA, FCPA, FCMA</i> Chef adjoint de la direction financière		Du 1 ^{er} mars 2018 au 31 août 2021	8	8
Lieutenant-colonel Brian Armstrong, <i>BA, MDiv, MRel, DMin</i> Secrétaire du personnel		1 ^{er} mai 2018	21	19
Lieutenant-colonelle Lynn Armstrong, <i>BA, MMFT</i> Secrétaire de la mission		1 ^{er} juillet 2018	21	18
Janice Barton, <i>MSc</i> Dirigeante principale du service des relations humaines (DPRH)		1 ^{er} septembre 2021	13	12
Major Glenda Davis, <i>MBA</i> Secrétaire territoriale de la mission sociale		Du 1 ^{er} septembre 2019 au 31 août 2021	8	8
R. Paul Goodyear, <i>B. Com., MBA, FCPA, FCMA</i> Chef de la direction financière et secrétaire territorial des finances		1 ^{er} juillet 2001	21	19
Major Terence Hale, <i>BRE</i> Secrétaire territorial des œuvres de jeunesse		Du 1 ^{er} septembre 2019 au 30 juin 2021	6	5
Capitaine Kristen Jackson-Dockeray, <i>B.Ed.</i> Promotrice de l'égalité des sexes		Du 1 ^{er} septembre 2020 au 30 juin 2021	6	3
Marjory Kerr, <i>BA, MASc, PhD</i> Ancienne présidente du Collège universitaire William-et-Catherine Booth		Du 1 ^{er} janvier 2017 au 15 avril 2020	1	0
Graham D. Moore, <i>B. Com, MBA, CPA, CMA</i> Secrétaire en chef adjoint du développement organisationnel		1 ^{er} septembre 2021	13	13
Lieutenant-colonel John Murray, <i>BA, MAL, APR, CFRE</i> Secrétaire des communications		1 ^{er} juillet 2018	21	18
Commissaire Tracey Tidd Présidente territoriale des œuvres féminines		Du 1 ^{er} octobre 2019 au 31 août 2021	8	7

Comité d'audit

Le comité d'audit est chargé de surveiller la production des rapports financiers, ainsi que la qualité et l'intégrité des données dans les états financiers et la divulgation de renseignements financiers, les contrôles internes du processus d'information financière et la conformité aux exigences de la loi et de la réglementation.

Le comité d'audit examine les états financiers consolidés audités et évalue :

- la qualité et la justesse des principes et des politiques sur la préparation des états financiers, ainsi que tout changement dans les principes comptables et les politiques proposées;
- les estimations importantes qui servent à la préparation des états financiers;
- les écarts importants par rapport aux budgets établis ou aux résultats comparables au cours de périodes antérieures.

Les membres du comité d'audit discutent des états financiers et du rapport des auditeurs externes avec ces derniers ainsi que la direction, afin d'éventuellement recommander au Conseil de direction l'approbation des états financiers.

Le comité d'audit supervise les contacts de l'Armée du Salut avec les auditeurs externes, et au besoin recommande au Conseil de direction la nomination ou le remplacement de l'un d'eux, ainsi que la rémunération proposée pour les services qui seront fournis.

Les membres du comité d'audit se chargent de superviser l'établissement d'un système adéquat de contrôles internes relatifs à l'information financière par la direction, de vérifier l'intégrité du processus associé à l'information financière et de discuter de l'exposition à d'importants risques financiers. Ils supervisent aussi le rendement du service de l'audit interne (pour en savoir plus à ce sujet, consultez la section Contrôles internes du présent document).

Le comité d'audit est formé de membres de l'extérieur de l'organisation, indépendants de l'Armée du Salut et bénévoles, ainsi que de deux membres du Conseil de direction. Bien que des cadres dirigeants chargés de gérer les finances et l'audit interne assistent à des réunions du comité pour aider aux travaux, le comité peut rencontrer des auditeurs externes ou internes sans la présence de membres du Conseil de direction ou d'autres cadres dirigeants de l'Armée du Salut.

Membre	Fonction occupée, le cas échéant	Date de nomination	Nombre de réunions auxquelles le membre pouvait assister en 2021-2022	Nombre de présences aux réunions en 2021-2022
Patricia L. O'Malley, B. Com., FCPA, FCA, LL.D (h.c.) Administratrice du comité et experte-conseil indépendante en information financière*	Présidente	22 février 2017	5	5
Colonel Evie Diaz, AA Secrétaire en chef		1 ^{er} mai 2021	5	4
Annie Giraudou, CPA, CA, MBA, FLMI, CFSA, CRMA, ASC Administratrice du comité et experte-conseil indépendante en information financière*		22 février 2017	5	5
Colonel Edward Hill, MDiv, MA, BA Secrétaire en chef		Du 1 ^{er} novembre 2018 au 30 avril 2021	0	0
Helen Polatajko, ICD.D Administratrice du comité et experte-conseil indépendante en information financière*		1 ^{er} septembre 2020	5	5
Lt. Colonel Fred Waters, MA Secrétaire de l'administration des affaires		1 ^{er} janvier 2017	5	5

*Membres bénévoles

Stratégie et planification budgétaires

L'élaboration de la stratégie budgétaire et la planification des budgets sont prises très au sérieux par le Conseil de direction et le conseil de gestion territorial (CGT).

À chaque printemps, nous distribuons un document de travail ainsi qu'une invitation à formuler des commentaires dans l'ensemble de l'organisation afin d'obtenir des suggestions pour le budget du prochain exercice. La stratégie budgétaire globale est approuvée à l'automne et oriente le processus pour l'exercice suivant, qui commence le 1er avril.

La dernière phase d'un processus de planification budgétaire coordonné de manière centralisée se déroule au cours de l'exercice qui précède. Plutôt que de fournir aux responsables de budget de l'information et des directives pour les aider à préparer leurs propositions budgétaires, des équipes composées de membres du personnel du service des finances (à l'échelle territoriale et divisionnaire) se chargent d'effectuer les calculs détaillés sur la base des plans établis par les responsables de budget pour le prochain exercice. Mis en place progressivement au cours des trois derniers exercices, ce processus a déjà contribué à améliorer la budgétisation et les prévisions dans toute l'organisation.

Pour l'exercice 2022-2023, nous avons approuvé pour la première fois un budget consolidé, qui sera surveillé par rapport aux résultats financiers réels tout au long de l'exercice, ainsi que sur la base d'un processus établi depuis longtemps pour analyser l'information financière et les écarts budgétaires éventuels de certaines entités. Un rapport mensuel des résultats réels comparés au budget établi est fourni aux responsables de budget, et un rapport trimestriel est distribué à la haute direction de l'organisation, et fait l'objet d'une discussion lors d'une réunion du CGT.

Enfin, des travaux ont été entrepris pour étendre le processus de planification budgétaire annuel afin d'y inclure des prévisions quinquennales qui aideront la direction à prendre des mesures correctives au moment opportun en cas d'apparition de signes de non-viabilité financière.

Gestion financière

L'Armée du Salut dispose d'une solide structure de politiques financières. Les politiques et les procédures dans ce domaine constituent le cadre dans lequel le personnel de gestion désigné peut approuver les dépenses. Ces politiques et ces procédures établissent notamment les limites de montant par type de dépenses, ainsi que les seuils au-delà desquels une approbation supplémentaire est requise. Une politique relative aux dépenses du personnel énonce les règles concernant les sommes (par exemple, les limites de dépenses jugées raisonnables) qui peuvent être remboursées aux employés.

L'Armée du Salut a adopté une série de principes qui permettent d'encadrer l'allocation des ressources.

• **Mission**

Principe

Toutes les ressources de l'Armée du Salut doivent servir à l'accomplissement de sa mission.

Implications

Les fonds devraient être utilisés de la manière la plus efficace possible pour assurer le plus grand succès de la mission. Les programmes et les services qui ne répondent pas aux objectifs de la mission devraient être évalués afin de déterminer comment les fonds pourraient être mieux utilisés ailleurs.

• **Gestion**

Principe

Nous reconnaissons que les ressources (autant humaines que financières) que nous utilisons pour accomplir notre mission nous sont d'abord et avant tout fournies par Dieu, et que nous devons nous en servir pour l'honorer. Nous sommes également conscients que nous sommes redevables à nos donateurs, à nos bailleurs de fonds, à notre clientèle, à notre personnel et aux autres parties prenantes d'utiliser efficacement ces ressources afin de maximiser les résultats de la mission, et de respecter les intentions pour lesquelles elles nous ont été confiées.

Implications

Nous administrerons prudemment nos ressources financières, et nous assurerons de fournir un compte rendu complet de ce qu'elles nous ont permis d'accomplir. Nous chercherons à attirer et à conserver un personnel talentueux, engagé et soucieux de la mission, afin de garantir l'efficacité des résultats de la mission.

• **Divulgation**

Principe

Le coût de chaque activité ou projet devrait être pleinement divulgué dans les états financiers.

Implications

Dans les entités non autonomes financièrement, le coût total des activités peut être évalué uniquement si toutes les subventions et les allocations sont explicitement indiquées.

• **Autonomie financière**

Principe

Les postes (congrégations) doivent être autonomes sur le plan financier.

Implications

En raison de la nature de certains ministères et de la situation économique de certaines collectivités au sein desquelles des entités sont implantées, celles-ci ont du mal à devenir pleinement autonomes sur le plan financier. Cependant, chaque entité doit faire tout ce qu'elle peut pour collecter des fonds et diminuer le plus possible sa dépendance à l'égard des autres entités de l'Armée du Salut. Dans la mesure du possible, ces entités devraient être en mesure de démontrer une plus grande autonomie que par le passé.

Les programmes de services sociaux et communautaires ne sont pas censés être autosuffisants. Nous croyons qu'il est raisonnable de demander aux gouvernements, aux entreprises et au grand public de nous aider à financer l'important travail important que nous faisons pour aider les personnes défavorisées et vulnérables de notre société. Nous n'attendons cependant pas d'eux qu'ils financent la mission évangélique qu'entreprennent nos églises : le financement de ces activités doit être assuré par les membres salutistes, à l'aide d'autres sources de revenu.

• Administration

Principe

Les ressources servant à couvrir les frais d'administration dans l'ensemble du territoire ne devraient pas dépendre du découpage des divisions ni des disparités économiques régionales.

Implications

Les frais d'administration des divisions et du territoire du Canada sont centralisés. Cela permet de maintenir des coûts d'administration à un niveau raisonnable et de s'assurer que les allocations budgétaires sont versées en fonction des besoins et non pas des revenus pouvant être générés dans une région donnée. Les allocations au QGT et aux entités des QGD sont versées en fonction de plusieurs facteurs, notamment le mandat et le rôle, la taille de l'entité, sa complexité, le lieu géographique, etc.

Il est important de maintenir des frais d'administration à un niveau raisonnable et de veiller à ce qu'ils n'augmentent pas de manière incontrôlable. Notre objectif actuel consiste à ce que les frais d'administration du QGT et des QGD ne dépassent pas les 10 % du budget total du territoire.

• Fonds publics

Principe

Les fonds publics doivent être utilisés pour offrir des programmes communautaires et des services sociaux, et non des activités liées à la congrégation.

Implications

Lorsque des fonds sont alloués à un poste, on doit démontrer qu'ils ont été utilisés pour offrir des services communautaires.

Les coûts déclarés par un poste pour avoir offert des services sociaux et communautaires doivent être raisonnables et justifiables, par exemple, le salaire des employés, la valeur marchande de l'espace occupé, etc.

• Viabilité à long terme

Principe

Le but ultime de chaque entité est de parvenir à long terme à présenter un budget équilibré, c'est-à-dire que le montant des dépenses n'excède pas celui des recettes.

Implications

Le fait d'adhérer à ce principe ne veut pas dire qu'il n'y aura jamais de surplus ni de déficit à la fin d'un exercice donné. Cela signifie qu'un surplus ou un déficit devrait être anticipé uniquement pour accomplir un objectif à long terme dont on a convenu, ou pour laisser le temps de faire face à des circonstances imprévues.

Nous estimons qu'il y a cinq principaux indicateurs de la viabilité financière.

1. **Flux de trésorerie adéquat.** Le flux de trésorerie est jugé adéquat s'il permet à l'entité de supporter ses frais de fonctionnement au moment où ils sont engagés, sans devoir recourir à des découverts.
2. **Réserves suffisantes.** L'entité doit conserver des réserves suffisantes pour prendre en charge l'entretien et le remplacement de ses immobilisations.

3. **Fonds de roulement adéquat.** Les soldes des fonds de fonctionnement doivent être à un niveau permettant de supporter les frais de fonctionnement pendant au moins 90 jours.
4. **Budget équilibré à long terme.** À long terme, les recettes doivent être égales ou supérieures aux dépenses.
5. **Capacité de supporter des frais raisonnables.** L'entité doit être en mesure de supporter des frais de fonctionnement raisonnables, notamment pour verser des salaires concurrentiels.

Ces cinq conditions doivent être remplies pour que nous puissions établir de manière appropriée la viabilité financière d'une entité. La viabilité d'une mission n'est assurée que par la viabilité financière de l'entité qui l'exerce. La viabilité de la mission constitue l'objectif, et la viabilité financière est un moyen nécessaire pour y parvenir.

• **Collecte de fonds**

Principe

Les coûts afférents aux collectes de fonds devraient être maintenus au niveau minimum requis pour atteindre l'objectif.

Implications

Les coûts afférents aux collectes de fonds sont liés à des résultats mesurables qui génèrent un taux de rendement raisonnable à long terme.

• **Transparence**

Principe

La divulgation de renseignements pertinents est essentielle au maintien d'une bonne gestion des finances. Afin de prendre des décisions appropriées, les parties intéressées doivent comprendre les faits.

Implications

La divulgation de renseignements financiers pertinents par les postes, les institutions, les quartiers généraux divisionnaires et le QGT est essentielle à la prise de décisions axées sur l'efficacité de la mission, en ce qui a trait à l'allocation des ressources.

Chaque entité de l'Armée du Salut doit promptement divulguer ses renseignements financiers pertinents aux parties intéressées afin de faciliter leur compréhension et de s'assurer de leur soutien.

• **Réserves**

Principe

Les entités doivent constituer des réserves pour contrer les cas d'imprévu qui entraînent des dépenses plus élevées que les recettes.

Implications

Chaque entité (autres que celles qui doivent respecter les dispositions de récupération des bailleurs de fonds) est tenue de maintenir une réserve suffisante et non engagée pour couvrir ses dépenses de fonctionnement pendant au moins trois (3) mois. Ces réserves constituent une source de financement dans l'éventualité d'une diminution importante et imprévue de revenus, afin que l'entité puisse avoir suffisamment de temps pour rajuster ses dépenses en fonction du niveau réduit des revenus, ou trouver de nouvelles sources de financement. Les réserves permettent également d'amortir l'impact de dépenses importantes non planifiées.

• **Collaboration**

Principe

Pour optimiser les résultats de mission de l'Armée du Salut, le QGT, les QGD et les entités doivent effectuer le travail d'allocation des ressources en collaborant le plus possible.

Implications

Le processus de planification budgétaire nécessite un partenariat entre le QGT, les QGD et les entités afin de garantir que les budgets de fonctionnement, d'investissement et de trésorerie préparés à tous les niveaux de l'organisation prennent en compte les plans sous-jacents qui font progresser la mission.

Nous obtenons cette collaboration en offrant toutes les occasions possibles de contribuer au processus et en assurant une bonne communication tout au long de celui-ci.

Contrôles internes

L'Armée du Salut est dotée de mécanismes de contrôle interne efficaces afin de protéger ses actifs et d'assurer l'exactitude de la présentation de l'information financière.

La gestion de l'information financière, de la comptabilité et de la paie est centralisée au service des finances et assurée par des employés travaillant à Calgary, à Toronto et à St. John's. Seules deux entités s'occupent elles-mêmes de leur comptabilité, tandis que trois gèrent elles-mêmes leur processus de paie en raison de circonstances exceptionnelles.

Bien que les dirigeants d'entité exercent des responsabilités en matière de gestion financière, toute transaction est traitée par le service des finances.

Les entités et les divisions tiennent à jour leurs dossiers comptables et leur information financière de manière distincte, mais les comptes bancaires sont consolidés, et l'accès à ceux-ci est géré par le service des finances.

Des systèmes informatisés sont utilisés dans le cadre du traitement des comptes fournisseurs et des demandes de remboursement du personnel. Ces systèmes permettent de veiller à ce que tout montant dû soit examiné par le service des finances et les personnes dotées d'une autorité appropriaire en matière de dépenses au sein d'une entité/division avant qu'un paiement ne soit effectué. Un système similaire existe également pour le traitement de la paie du personnel.

Le comité d'audit est responsable de la supervision de l'établissement d'un système adéquat de contrôles et de procédures internes, ainsi que de leur efficacité. Ce comité vérifie l'intégrité des mesures de vérification et des processus relatifs à l'information financière, évalue l'exposition aux risques financiers importants, et examine le processus global suivi par la direction, non seulement pour cerner les principaux risques qui pèsent sur l'information financière, mais aussi pour surveiller, signaler et gérer de tels risques.

Le comité d'audit supervise le rendement du service de l'audit interne. À cet égard, le comité procède à l'examen de la charte, des activités, de la composition des effectifs et de la structure organisationnelle du service de l'audit interne. De plus, il analyse et approuve le plan annuel de travail, la portée de celui-ci, sa prise en compte des évaluations organisationnelles des risques, ainsi que tout changement majeur qui y est apporté.

Le service d'audit interne donne une assurance ainsi que des conseils objectifs relativement à l'amélioration des activités de l'Armée du Salut. Il mène des audits et utilise d'autres moyens pour participer à l'évaluation et à l'amélioration de l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles internes au sein de l'organisation.

Outre les audits internes et externes canadiens, l'Armée du Salut est soumise à des audits périodiques effectués par une équipe de vérificateurs internes de son Quartier général international, situé à Londres (Angleterre). Selon le rapport du dernier audit, effectué en 2017, qui couvrait la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2017, l'Armée du Salut du Canada et des Bermudes est « dans une bonne position financière, en grande partie grâce à la gestion rigoureuse et à l'utilisation prudente des apports continus de revenus instables (...) Malheureusement, le temps imparti ne permet pas un examen approfondi de tous les dossiers, et l'audit ne peut déterminer tout écart éventuel par rapport aux politiques et aux procédures. Cependant, notre vérification nous a permis de constater que de bonnes politiques et procédures sont établies par écrit. De plus, la direction s'acquitte très bien de ses tâches de gestion et de ses responsabilités fiduciaires et juridiques. Enfin, le Conseil de direction fait preuve de saines pratiques de gestion. »

Risque

Un service de gestion du risque d'entreprise (GRE), supervisé par le comité de gestion des risques (présidé par le secrétaire en chef), a été mis en place. L'agent principal de la gestion des risques (APGR) est responsable devant le comité et le bureau du secrétaire en chef, et assure le leadership, l'innovation, la gouvernance et la gestion des activités en matière de gestion des risques à l'échelle de l'Armée du Salut.

Grâce au service de GRE, le comité de gestion des risques et la haute direction bénéficient d'une expertise et d'un soutien qui permettent d'assurer l'élaboration, la mise en œuvre et l'examen continu d'un cadre de GRE fondé sur des pratiques exemplaires et l'application de la norme de gestion des risques ISO 31000 de l'Organisation internationale de normalisation dans tout le territoire.

En décembre 2021, le Conseil de direction a approuvé un registre révisé des risques stratégiques, ainsi qu'un tableau des risques. Un examen complet des plans d'action et des contrôles des risques existants et prévus est en cours. Des processus de suivi et de réaction aux risques importants et/ou croissants ont été mis en œuvre.

Des évaluations de risques sont effectuées pour les projets importants. Au cours de l'exercice, l'APGR a procédé à de telles évaluations pour deux projets importants entrepris dans le cadre du plan stratégique de l'Armée du Salut. Les résultats de ces évaluations ont aidé à orienter la mise en œuvre des projets.

Code de conduite et politique de dénonciation

Un code de conduite (https://salvationist.ca/files/salvationarmy/docs/policy/code_of_conduct_2019.pdf) et une politique de dénonciation (<https://salvationarmy.ca/pourquoi-nous/responsabilite/politique-de-denonciation/?lang=fr>) sont en place. Le code de conduite définit les attentes en matière de comportement pour le personnel et les bénévoles, et la politique de dénonciation fournit un mécanisme pour la formulation de plaintes de manière anonyme lorsque des manquements au code et à d'autres politiques clés sont constatés. L'Armée du Salut prend d'ailleurs au sérieux tout manquement au code de conduite. En outre, toutes les plaintes font l'objet d'un examen rigoureux et un rapport annuel est soumis au comité d'audit et au Conseil de direction. Au cours de l'exercice terminé au 31 mars 2022, aucune plainte n'a été reçue concernant un éventuel non-respect des politiques par un superviseur de la présentation de l'information financière.

Rémunération du personnel

L'Armée du Salut emploie plus de 600 officiers d'active et plus de 11 000 laïques. Le régime de rémunération des officiers d'active de l'Armée du Salut comprend le logement, l'ameublement, les services publics, la location d'un véhicule ou une allocation pour véhicule, ainsi qu'une allocation en espèces calculée selon le nombre d'années de service. L'Armée du Salut estime que le montant des avantages et des allocations versées aux dirigeants supérieurs est considérablement inférieur à celui que touchent les cadres d'autres organisations sans but lucratif qui assument des responsabilités semblables. En 2021, le revenu imposable des six officiers consacrés de l'Armée du Salut qui occupent les postes les plus élevés au Canada (incluant les allocations en espèces, le logement, la location du véhicule et les autres avantages) variait entre 38 808 \$ et 60 303 \$. Le revenu moyen était de 50 191 \$.

Le volume et l'étendue des activités de l'Armée du Salut créent un niveau de complexité qui l'oblige à embaucher du personnel technique ainsi que des spécialistes issus de nombreux domaines. Même si les salaires de ces employés sont généralement inférieurs à ceux qu'ils pourraient toucher dans une entreprise à but lucratif, la concurrence est grande entre les organismes de bienfaisance en ce qui a trait au personnel spécialisé. Par conséquent, les salaires des professionnels des organismes sans but lucratif ont augmenté au cours des dernières années afin d'attirer et de retenir le personnel ayant les compétences recherchées. L'Armée du Salut vise à offrir une rémunération de base se situant dans le 50^e centile du marché du travail, selon une analyse effectuée par un tiers fournisseur de services.

En 2021, l'Armée du Salut employait 221 employés (comparativement à 216 en 2020) dont le revenu imposable (incluant le salaire et les avantages) excédait 100 000 \$, ce qui représente approximativement 1 % de l'effectif total.

Fourchette de rémunération	2021	2020
100 000 \$ - 149 999 \$	186	185
150 000 \$ - 199 999 \$	22	17
200 000 \$ - 249 999 \$	9	11
250 000 \$ - 299 999 \$	2	2
300 000 \$ - 349 999 \$	1	1
350 000 \$ - 399 999 \$	1	0
Total	221	216

Le fait d'offrir des salaires concurrentiels afin d'attirer des professionnels compétents représente un élément clé du succès et d'un bon rendement organisationnel à long terme. Cela dit, notre organisation se soucie de maintenir les coûts administratifs à un niveau raisonnable, afin que le maximum de fonds disponibles serve à la prestation directe de services. L'Armée du Salut s'efforce d'embaucher des personnes hautement qualifiées, tout en gérant ses ressources de manière prudente.

Collecte de fonds

Depuis 140 ans, de fidèles donateurs aident l'Armée du Salut à maintenir sa tradition, qui consiste à répondre aux besoins essentiels d'hommes, de femmes et d'enfants vulnérables, au Canada, aux Bermudes et partout dans le monde. L'Armée du Salut leur est profondément reconnaissante de leur générosité et de leur confiance. En effet, ces amis de l'Armée savent que l'organisation utilisera judicieusement leurs dons. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2022, les dons de bienfaisance faits à l'Armée du Salut ont totalisé 259,6 millions de dollars, comparativement à 244,2 millions de dollars durant l'exercice précédent, ce qui représente une augmentation de 6,3 %.

La plus grande partie des coûts relatifs à la collecte de fonds sont engagés par le service des relations publiques et du développement (RPD). Au cours de l'exercice visé, ces coûts se sont chiffrés à 23,8 millions de dollars, comparativement à 24,6 millions pour l'exercice précédent. Par rapport au montant des dons recueillis, la proportion de ces coûts est de 9,2 % (au cours des cinq derniers exercices, cette proportion a été en moyenne de 10,6 %).

Il y a toutefois lieu de noter que tous les frais de fonctionnement des entités sont imputés à un programme ou à un service particulier. Par conséquent, certains coûts de collecte de fonds engagés au niveau de l'entité sont considérés comme des frais de programme ou de service de bienfaisance dans les présents états financiers.

Les résultats obtenus par l'Armée du Salut se comparent favorablement par rapport à ceux d'autres importantes organisations de bienfaisance à l'échelle nationale, notamment si on tient compte de la limite de 35 % imposée par l'Agence du revenu du Canada. Parallèlement, pour de multiples raisons, on doit admettre que le critère de la « proportion des dons de bienfaisance allouée aux coûts liés à la collecte de fonds » comporte plusieurs limitations au moment de déterminer l'efficacité d'une œuvre de bienfaisance.

Premièrement, aucun don de matériel (p. ex., aux magasins d'occasions) ou de service n'est pris en compte dans les présents états financiers, même si des coûts sont engagés pour l'obtention de ces dons.

Deuxièmement, comme leur nom l'indique, certaines de ces activités pour lesquelles des coûts ont été engagés sont liées à des fonctions de marketing et de communication plutôt qu'à des activités de financement.

Troisièmement, les coûts associés au programme de dons planifiés et les dépenses engagées pour générer ce type de dons, et en particulier les legs et les successions, ne sont généralement pas engagés dans l'année de réception des dons.

Quatrièmement, dépenser trop peu pour une collecte de fonds peut être contre-productif; un investissement plus important, mais non extravagant, peut permettre de recueillir des dons proportionnellement plus considérables. L'Armée du Salut évalue régulièrement ses méthodes de financement dans l'intention de trouver l'équilibre entre l'efficacité et l'efficacité de ses activités de collecte de fonds.

Frais d'administration

Un grand nombre de donateurs veulent savoir combien d'argent un organisme de bienfaisance alloue à l'administration et à la gestion de ses activités, et combien de fonds sont versés pour la prestation des programmes et des services. Actuellement, l'Armée du Salut définit ses activités de fonctionnement comme des programmes et des services. Seules les activités du quartier général territorial et des quartiers généraux divisionnaires sont considérées comme des dépenses administratives. Au cours de la période de cinq ans qui a pris fin en mars 2022, les coûts de fonctionnement du QGT et des QGD, autres que ceux associés directement à la prestation et au soutien de programmes et de services, comme le développement de ressources pour les programmes, représentaient en moyenne 6,3 % des dépenses totales.

Même si ce pourcentage est faible comparativement à d'autres organismes de bienfaisance, l'Armée du Salut met en garde les parties intéressées qui pourraient tirer des conclusions fondées sur ce seul indicateur. Premièrement, tous les frais de fonctionnement des entités sont imputés à un programme ou à un service particulier. Par conséquent, certains frais d'administration sont actuellement considérés comme des coûts de programme ou de service de bienfaisance. Deuxièmement, bien que les frais d'administration constituent habituellement un indicateur d'efficacité globale, ils n'indiquent pas nécessairement l'efficacité de la prestation de services.

En outre, cet indicateur ne permet pas de fournir une comparaison raisonnable entre les organisations. En général, les petits organismes ne profitent pas des économies d'échelle qui aident les grands organismes à atteindre des ratios plus bas. Les organismes de collecte de fonds ont tendance à avoir des ratios moins élevés que les organismes de bienfaisance qui fournissent des services.

Les fonctions d'administration et de gestion sont tout aussi essentielles pour obtenir des résultats efficaces que les programmes et les services. Sans elles, les organismes de bienfaisance comme l'Armée du Salut auraient beaucoup moins de succès. En conséquence, mettre indûment l'accent sur une réduction au minimum des frais d'administration et de gestion pourrait se traduire par un effet désavantageux sur les activités de l'organisation, y compris la prestation des services.

L'Armée du Salut s'engage à ce que ses frais d'administration demeurent dans des limites raisonnables, compte tenu de la taille et de la complexité de l'organisation, et à offrir des programmes et des services efficaces.

Confidentialité

L'Armée du Salut s'engage à assurer la protection des renseignements personnels de ses donateurs, de ses clients, de ses bénévoles, de ses employés et de ses membres, et se soucie toujours de traiter soigneusement, et selon les règles de confidentialité appropriées, les renseignements personnels. Ceux-ci seront utilisés ou divulgués uniquement selon le but pour lequel ils auront été recueillis, sauf s'il y a consentement de la personne concernée ou une exigence de la loi. Ils ne seront conservés pas plus longtemps qu'il est nécessaire, et l'Armée du Salut n'échange, ne loue ni ne vend de renseignements personnels à des tierces parties. Un responsable de la protection des renseignements personnels a été nommé pour surveiller la conformité aux normes de confidentialité et veiller à ce que l'Armée du Salut applique et maintienne des pratiques exemplaires dans ce domaine.

Dons

L'Armée du Salut accepte les dons offerts sans restriction, ainsi que les dons destinés à des programmes en particulier et à des fins spécifiées, à la condition que ces dons soient conformes à la mission, aux objectifs et aux priorités de l'organisation. Certains dons peuvent être affectés à des programmes particuliers de l'Armée du Salut ou à une collectivité du Canada ou dans un autre pays où l'Armée exerce ses activités.

Si après avoir accepté un don, l'Armée du Salut, agissant de façon raisonnable, estime que des circonstances et des questions pratiques font en sorte qu'il est impossible d'utiliser le don à une fin particulière désignée, elle peut le réaffecter à une autre fin en tentant le plus possible de respecter l'intention première du donateur.

L'Armée du Salut utilise les fonds recueillis dans le cadre des campagnes de collecte auprès du grand public pour financer ses activités, ses programmes et ses services sociaux et communautaires, et non ses ministères religieux, à moins que les donateurs veuillent expressément que leurs dons servent à ce dernier usage.

Programme de normes d'Imagine Canada

L'Armée du Salut place la responsabilisation au cœur de sa relation avec ses donateurs et le grand public. L'Armée du Salut a obtenu l'agrément du programme de normes d'Imagine Canada pour les organismes de bienfaisance et sans but lucratif. Cet agrément permet de distinguer les organisations qui ont pris des mesures pour renforcer la confiance du public en déterminant et en réduisant les risques organisationnels, en améliorant les pratiques de gouvernance des conseils d'administration, en faisant preuve de transparence et en assurant la responsabilisation en matière de finances et de collecte de fonds, et en constituant une main-d'œuvre compétente et efficace.



Sur un total de 80 000 organismes de bienfaisance enregistrés au Canada, moins de 300 d'entre eux, dont l'Armée du Salut, ont obtenu cet agrément.

Responsabilité de la direction concernant la communication de l'information financière

La direction est responsable des états financiers consolidés, qui ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus qui s'appliquent aux organismes sans but lucratif du Canada, et qui ont été établis par le Conseil des normes comptables (CNC).

La préparation de l'information financière fait partie intégrante de l'administration courante de l'Armée du Salut. La direction a établi des contrôles internes pour assurer l'objectivité et la fiabilité des données financières, de même que la protection des éléments d'actif de l'organisation.

Le Conseil de direction de l'Armée du Salut du Canada assume la responsabilité globale des états financiers, avec l'aide du comité d'audit, dont les membres rencontrent régulièrement ceux de la direction ainsi que les auditeurs internes et externes, pour s'assurer de l'adéquation des contrôles internes, réviser les états financiers et examiner le rapport des auditeurs externes ainsi que le présent document. Le Conseil de direction nomme les auditeurs externes et approuve les états financiers sur la base des recommandations du comité d'audit.

Les états financiers ont été vérifiés par des auditeurs externes du cabinet de comptables agréés KPMG S.E.N.C.R.L. Leur rapport définit l'envergure de la vérification qu'ils ont effectuée et contient leur avis à propos des états financiers.



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au Conseil de direction de l'Armée du Salut au Canada

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Conseil de direction de l'Armée du Salut au Canada (l'« entité »), qui comprennent :

- le bilan consolidé au 31 mars 2022;
- l'état consolidé des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé de l'évolution des soldes de fonds pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « **Fondement de l'opinion avec réserve** » de notre rapport des auditeurs, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 mars 2022, ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'œuvres de bienfaisance, l'entité tire des produits d'activités de dons de bienfaisance dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'entité.

Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants :

- de l'actif à court terme présenté dans les bilans consolidés au 31 mars 2022 et au 31 mars 2021;
- des produits des dons de bienfaisance et de l'excédent (l'insuffisance) des produits par rapport aux charges présentés dans les états consolidés des résultats pour les exercices clos le 31 mars 2022 et le 31 mars 2021;



- des soldes du fonds d'exploitation, à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, présenté dans les états consolidés de l'évolution des soldes de fonds pour les exercices clos le 31 mars 2022 et le 31 mars 2021;
- de l'excédent des produits par rapport aux charges présenté dans les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2022 et le 31 mars 2021.

Nous avons donc exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2021, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.



L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;



- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

Le 23 juin 2022

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Bilan consolidé
(en milliers de dollars)

Au 31 mars 2022, avec les informations comparatives pour 2021

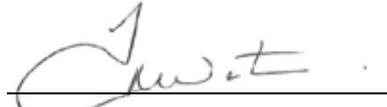
	2022	2021
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	106 052 \$	81 594 \$
Débiteurs et autres actifs à court terme [note 14 b)]	43 560	60 135
	149 612	141 729
Placements (note 4)	1 410 582	1 333 400
Immobilisations corporelles (note 6)	743 914	729 619
Autres actifs [note 8 a)]	4 800	4 795
Actif au titre du régime de retraite [note 10 a)]	6 101	—
	2 315 009 \$	2 209 543 \$
Passif et soldes de fonds		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	104 173 \$	84 356 \$
Produits reportés	29 412	15 997
Emprunts et des emprunts hypothécaires (notes 5 et 9)	10 740	11 809
	144 325	112 162
Passif à long terme		
Prestations de retraite et autres avantages complémentaires de retraite futurs [note 10 a)]	126 544	140 812
Emprunts et emprunts hypothécaires (notes 5 et 9)	47 295	53 391
Acomptes sur baux à vie (note 11)	10 997	11 332
Autres passifs [notes 8 b) et 10 b)]	7 110	7 453
	191 946	212 988
Total des passifs	336 271	325 150
Soldes de fonds		
Fonds d'exploitation [note 12 a)]	382 265	312 905
Fonds de dotation [note 12 b)]	53 358	58 755
Autres fonds affectés [note 12 c)]	876 542	873 919
Fonds des immobilisations	666 573	638 814
	1 978 738	1 884 393
Éventualités et engagements (notes 18 et 19)		
	2 315 009 \$	2 209 543 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil de direction,



Chef des finances et secrétaire territorial des finances



Chef de l'exploitation et secrétaire territorial de l'administration des affaires

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

État consolidé des résultats
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022, avec les informations comparatives pour 2021

	2022						2021					
	Fonds affectés		Fonds des		Fonds d'exploitation	Total	Fonds affectés		Fonds des		Fonds d'exploitation	Total
	Fonds de dotation	Autres	immobilisations	Autres			immobilisations	Fonds de dotation	Autres	immobilisations		
Produits												
Soutien public												
Dons de bienfaisance	141 122 \$	43 \$	118 038 \$	379 \$	259 582 \$	134 976 \$	8 \$	109 251 \$	— \$	— \$	244 235 \$	— \$
Vente de biens donnés	152 066	—	—	—	152 066	107 165	—	—	—	—	107 165	—
Fonds fournis par les pouvoirs publics [notes 14 et 19 b)]	293 188	43	118 038	379	411 648	242 141	8	109 251	—	—	351 400	—
Frais de service	366 254	—	14 234	7 777	388 265	371 674	—	11 429	9 908	—	393 011	—
Revenus de placement (note 13)	54 206	—	—	—	54 206	50 029	—	—	—	—	50 029	—
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	34 658	—	563	—	35 221	246 110	—	565	—	—	246 675	—
Autres	—	—	—	14 143	14 143	—	—	—	9 243	—	9 243	—
	12 442	1	30	340	12 813	12 173	—	8	43	—	12 224	—
	760 748	44	132 865	22 639	916 296	922 127	8	121 253	19 194	—	1 062 582	—
Charges (note 15)												
Programmes et services caritatifs												
Traitement de la toxicomanie, services correctionnels et refuges	222 614	—	—	—	222 614	222 958	—	—	—	—	222 958	—
Soins de santé	168 873	—	—	—	168 873	151 664	—	—	—	—	151 664	—
Services aux collectivités et aux familles	87 204	—	—	—	87 204	79 912	—	—	—	—	79 912	—
Ministères paroissiaux	43 501	—	—	—	43 501	42 703	—	—	—	—	42 703	—
Services à l'enfance et à la jeunesse	12 423	—	—	—	12 423	10 392	—	—	—	—	10 392	—
Éducation	7 706	—	—	—	7 706	7 865	—	—	—	—	7 865	—
Développement et missions à l'étranger	799	—	5 550	—	6 349	847	—	4 427	—	—	5 274	—
Autres programmes et services	12 588	—	—	—	12 588	11 090	—	—	—	—	11 090	—
Activités des boutiques d'articles d'occasion	555 708	—	5 550	—	561 258	527 431	—	4 427	—	—	531 858	—
Activités des quartiers généraux	145 522	—	—	—	145 522	136 591	—	—	—	—	136 591	—
Collectes de fonds et relations publiques	56 894	—	—	—	56 894	49 748	—	—	—	—	49 748	—
Amortissement	9 748	—	14 077	—	23 825	9 989	—	14 628	—	—	24 617	—
Autres	—	—	—	47 453	47 453	—	—	—	38 410	—	38 410	—
	12 035	—	—	—	12 035	12 228	—	—	—	—	12 228	—
	779 907	—	19 627	47 453	846 987	735 987	—	19 055	38 410	—	793 452	—
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(19 159) \$	44 \$	1 132 338 \$	(24 814) \$	69 309 \$	186 140 \$	8 \$	102 198 \$	(19 216) \$	—	269 130 \$	(19 216) \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

État consolidé de l'évolution des soldes de fonds
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022, avec les informations comparatives pour 2021

2022	Fonds d'exploitation [note 12 a)]	Fonds affectés			Total
		Fonds de dotation [note 12 b)]	Autres [note 12 c)]	Fonds des immobilisations	
Soldes de fonds à l'ouverture de l'exercice	312 905 \$	58 755 \$	873 919 \$	638 814 \$	1 884 393 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(19 159)	44	113 238	(24 814)	69 309
Variation de l'écart de conversion cumulé	(127)	–	–	–	(127)
Réévaluation et autres éléments [note 10 a)]	25 163	–	–	–	25 163
Virements interfonds, montant net (note 16)	63 483	(5 441)	(110 615)	52 573	–
Soldes de fonds à la clôture de l'exercice	382 265 \$	53 358 \$	876 542 \$	666 573 \$	1 978 738 \$

2021	Fonds d'exploitation [note 12 a)]	Fonds affectés			Total
		Fonds de dotation [note 12 b)]	Autres [note 12 c)]	Fonds des immobilisations	
Soldes de fonds à l'ouverture de l'exercice	217 327 \$	56 885 \$	674 405 \$	635 693 \$	1 584 310 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	186 140	8	102 198	(19 216)	269 130
Variation de l'écart de conversion cumulé	(1 556)	–	–	–	(1 556)
Réévaluation et autres éléments [note 10 a)]	32 509	–	–	–	32 509
Virements interfonds, montant net (note 16)	(121 515)	1 862	97 316	22 337	–
Soldes de fonds à la clôture de l'exercice	312 905 \$	58 755 \$	873 919 \$	638 814 \$	1 884 393 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

État consolidé des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022, avec les informations comparatives pour 2021

	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits par rapport aux charges	69 309 \$	269 130 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie [note 17 a)]	34 630	(182 298)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation [note 17 b)]	49 807	(8 916)
Cotisations aux régimes de retraite à prestations définies et à prestations de retraite supplémentaires	(1 724)	(5 097)
Cotisations au titre des autres avantages complémentaires de retraite	(4 644)	(5 135)
	<u>147 378</u>	<u>67 684</u>
Activités de financement		
Augmentation des autres actifs	(5)	—
Remboursement d'emprunts et d'emprunts hypothécaires	(7 703)	(11 451)
Augmentation des emprunts et des emprunts hypothécaires	538	14 955
Augmentation (diminution) des autres passifs	(435)	108
Variation nette des acomptes sur baux à vie	(335)	15
	<u>(7 940)</u>	<u>3 627</u>
Activités d'investissement		
Achat de placements, montant net	(67 248)	(2 990)
Ajouts d'immobilisations corporelles	(69 708)	(53 915)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	22 103	18 859
	<u>(114 853)</u>	<u>(38 046)</u>
Variation de l'écart de conversion cumulé	(127)	(1 556)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	24 458	31 709
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	81 594	49 885
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>106 052 \$</u>	<u>81 594 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

Le Conseil de direction de l'Armée du Salut (le « Conseil de direction »), société constituée par une loi spéciale adoptée par le Parlement, est la personne morale principale par laquelle l'Armée du Salut, mouvement international, exerce ses activités au Canada. Le Conseil de direction est un organisme de bienfaisance religieux sans but lucratif, enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada pour les dons de bienfaisance qui donnent droit à une déduction fiscale, et toutes les autres entités de l'Armée du Salut sont considérées comme des organismes sans but lucratif affiliés du Conseil de direction. The Salvation Army Corporation of Bermuda est une entité contrôlée par l'entremise de laquelle le Conseil de direction exerce ses activités aux Bermudes.

L'Armée du Salut est une Église chrétienne internationale. Son message est fondé sur la Bible, son ministère est inspiré par l'amour de Dieu et les besoins de l'humanité. Sa mission consiste à partager l'amour de Jésus-Christ, à répondre aux besoins des gens et à influencer le changement à l'échelle des collectivités partout dans le monde.

L'Armée du Salut au Canada et aux Bermudes (l'« Armée ») se compose du quartier général territorial (le « QGT »), des huit quartiers généraux divisionnaires (les « QGD »), du College for Officer Training, du Collège universitaire William-et-Catherine-Booth, du service national de recyclage et de plus de 400 ministères d'exploitation, dont certains sont des sociétés distinctes. Les ministères exercent leurs activités à titre de postes (églises), de centres communautaires, d'établissements de soins de longue durée, de centres de soins palliatifs et d'un hôpital, de maisons de transition et de refuges, de centres de traitement de la toxicomanie et de centres de réadaptation, de boutiques d'articles d'occasion ainsi que d'autres programmes sociaux.

1. Mode de présentation

Les états financiers consolidés présentent, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif contenues dans la Partie III du *Manuel des comptables professionnels agréés du Canada* (le « Manuel de CPA Canada ») – *Comptabilité*, l'actif et le passif, les soldes de fonds, les produits et les charges et les flux de trésorerie du Conseil de direction et des entités qu'il contrôle.

a) Fonds d'exploitation

Le fonds d'exploitation sert à comptabiliser les activités administratives et les activités liées à l'exploitation de l'Armée, y compris les fonds reçus et utilisés non grevés d'affectations d'origine externe.

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Mode de présentation (suite)

b) Fonds affectés

i) Fonds de dotation

Le fonds de dotation sert à comptabiliser les montants en capital des dotations grevées d'affectations d'origine externe et les fonds sans affectations désignés à l'interne comme des dotations, dont les montants doivent être conservés à perpétuité.

Les affectations d'origine externe font référence à toute condition ou tout usage particulier demandé ou exigé par les donateurs, tandis que les affectations d'origine interne font référence aux fonds que la direction de l'Armée a affectés à une fin particulière et qui ne sont grevés d'affectations imposées par les donateurs ou d'autres tiers.

ii) Fonds des immobilisations

Le fonds des immobilisations sert à comptabiliser les immobilisations corporelles, y compris les terrains, les bâtiments, le mobilier et le matériel, ainsi que les emprunts et le montant net des placements connexes de l'Armée dans ces actifs. La charge d'intérêt liée au financement par emprunt est prise en compte dans le fonds d'exploitation.

iii) Autres fonds affectés

Dans les autres fonds affectés sont comptabilisés les fonds reçus et utilisés, qui sont grevés d'affectations d'origine externe ou interne [note 12 c)], à l'exclusion des éléments liés au fonds de dotation ou au fonds des immobilisations.

Les fonds grevés d'affectations d'origine externe comprennent les fonds reçus dans le cadre des campagnes nationales de souscription de l'Armée (fonds qui servent à financer les services communautaires et sociaux de l'Armée au Canada et aux Bermudes), les fonds reçus et utilisés dans le cadre des campagnes de développement international ainsi que les dons de bienfaisance et les legs grevés d'affectations d'origine externe, à l'exception des dotations.

Les fonds grevés d'affectations d'origine interne font référence aux réserves que l'Armée a affectées à des fins particulières, notamment aux activités des exercices futurs. Les fonds grevés d'affectations d'origine interne comprennent la réserve des revenus de placement excédentaires. Conformément aux politiques de l'Armée, les revenus de placement sont affectés aux activités en fonction d'un taux de rendement à long terme attendu. Lorsque les revenus réels d'un exercice sont supérieurs aux prévisions, l'excédent est placé dans une réserve pour les exercices futurs au cours desquels les revenus réels seraient inférieurs au taux de rendement à long terme attendu. Cette démarche atténue l'incidence de la volatilité inhérente aux marchés financiers sur les activités de l'Armée.

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

2. Principales conventions comptables

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

L'Armée considère les dépôts bancaires, les certificats de dépôt et les autres formes de placements à court terme détenus à des fins d'exploitation comme de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Bien que le portefeuille de placements à long terme ne soit doté d'aucune politique en matière d'affectation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, il détient de temps à autre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en guise de stratégie tactique à court terme. Ces placements sont présentés au poste « Placements » dans les actifs à long terme du bilan consolidé, car ils ne servent pas à répondre aux besoins des activités courantes.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. L'Armée a choisi de comptabiliser tous les placements à la juste valeur et, en conséquence, ces derniers sont réévalués sur une base mensuelle. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition ou de la sortie de placements sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés.

Les débiteurs font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice. S'il existe une indication de dépréciation, l'Armée détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'Armée ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'Armée s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'un exercice ultérieur, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

2. Principales conventions comptables (suite)

c) Couverture des taux d'intérêt

L'Armée a recours à des swaps de taux d'intérêt comme stratégie de couverture pour gérer la volatilité du taux d'intérêt sur certains emprunts hypothécaires à long terme. L'Armée utilise la comptabilité d'exercice pour la comptabilisation des couvertures. Les gains ou les pertes réalisés lors du règlement de l'élément de couverture sont reportés jusqu'au règlement de l'élément couvert.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, l'Armée désigne la relation de couverture comme objet de comptabilité de couverture. L'Armée constitue une documentation formelle concernant la relation de couverture, dans laquelle elle précise l'élément couvert et les instruments de couverture. Lors de la mise en place de la relation de couverture et pendant toute sa durée, les conditions de l'élément de couverture et de l'élément couvert sont les mêmes.

La comptabilité de couverture n'est appliquée que si la valeur notionnelle du swap correspond au montant en capital de l'élément couvert, la juste valeur du swap à la mise en place est nulle, le taux fixe est le même tout au long de la durée du swap, le taux variable est fondé sur le même indice et son ajustement est le même ou nul, l'instrument d'emprunt ne peut pas être réglé avant l'échéance et le swap arrive à échéance dans les deux semaines de la date d'échéance de l'emprunt.

d) Immobilisations corporelles

À la date d'acquisition, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût si elles ont été achetées ou construites et à la juste valeur si elles ont été reçues en apport.

La valeur comptable d'une immobilisation corporelle est ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement pour tenir compte des dépréciations partielles lorsque les circonstances indiquent qu'elle ne contribue plus à la capacité de l'Armée de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs ou du potentiel de service qui sont associés à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette.

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

2. Principales conventions comptables (suite)

d) Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations dont le coût dépasse 5 \$ sont constatées au coût, moins l'amortissement cumulé, suivant la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative, comme suit :

	Période d'amortissement
Immeubles	De 20 à 40 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du contrat de location
Mobilier et matériel	De 3 à 10 ans
Véhicules	5 ans

Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux résultats. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont capitalisées. Les actifs en construction ne sont amortis que lorsqu'ils sont prêts à être mis en service.

e) Dons de fournitures et de services

L'Armée reçoit des apports sous forme de marchandises et de biens ainsi que du temps, fourni en quantité considérable par un nombre substantiel de bénévoles chaque année. La valeur de ces apports n'est pas comptabilisée ni présentée dans les présents états financiers consolidés, puisqu'il est difficile d'établir la juste valeur de ces apports.

f) Constatation des produits

L'Armée suit la méthode de la comptabilité par fonds affectés en ce qui a trait à ses apports. Les apports affectés et les dotations grevées d'affectations sont constatés comme des produits du fonds affecté approprié. Si aucun fonds affecté n'a été établi pour qu'y soit déposé un apport affecté qui a été reçu, l'apport est reporté dans le fonds d'exploitation et est constaté comme produits de l'exercice dans lequel les charges connexes sont engagées.

Les produits non affectés, y compris les dons, les fonds fournis par les pouvoirs publics et les frais de service, sont constatés à titre de produits dans le fonds d'exploitation lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant dû peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception est raisonnablement assurée.

La vente de biens donnés comprend les produits tirés de la vente de vêtements et d'autres biens usagés donnés aux boutiques d'articles d'occasion de l'Armée. Les produits sont constatés au point de vente.

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

2. Principales conventions comptables (suite)

f) Constatation des produits (suite)

Les revenus de placement comprennent les intérêts créditeurs, les dividendes, les gains nets ou les pertes nettes réalisés à la vente de placements et la variation des gains nets ou des pertes nettes non réalisés sur les placements. Les revenus de placement affectés et non affectés sont comptabilisés à titre de produits dans le fonds approprié lorsqu'ils sont gagnés.

g) Prestations de retraite et autres avantages complémentaires de retraite futurs

i) Prestations de retraite des officiers

L'Armée administre un régime à prestations définies non contributif pour ses officiers autorisés et capitaines auxiliaires, qui est enregistré auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers. Les officiers autorisés adhèrent au régime après leur consécration tandis que les capitaines auxiliaires y adhèrent dès leur entrée en fonction. L'Armée offre d'autres avantages complémentaires de retraite aux officiers admissibles, y compris les allocations supplémentaires et l'assurance soins médicaux et soins dentaires. L'Armée se fonde sur des rapports actuariels préparés par des actuaires indépendants pour prendre ses décisions de financement.

L'Armée inscrit ses obligations aux termes des régimes d'avantages et les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. À cet égard, l'Armée a adopté les politiques suivantes :

- a) le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les officiers est déterminé au moyen de calculs actuariels selon la méthode de la répartition des prestations au prorata des années de service et à l'aide de la meilleure estimation par les administrateurs du rendement prévu des placements, de l'indexation des salaires, de l'âge de la retraite des officiers et des coûts prévus des soins de santé;
- b) les actifs des régimes, qui sont comptabilisés à la juste valeur, ainsi que l'obligation au titre des prestations constituées, sont évalués au 31 mars de chaque exercice;
- c) le taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées est établi en fonction du taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation sur les titres de créance de premier rang assortis de flux de trésorerie qui correspondent au moment et au montant du versement prévu des prestations;

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

2. Principales conventions comptables (suite)

g) Avantages sociaux futurs (suite)

i) Prestations de retraite des officiers (suite)

d) dans le cas des actifs du régime, les gains ou pertes actuariels résultant de l'écart entre le rendement réel et le rendement attendu de ces actifs au cours d'une période sont immédiatement comptabilisés dans l'état consolidé de l'évolution des soldes de fonds, de même que, dans le cas de l'obligation au titre des prestations constituées, les gains ou pertes actuariels découlant des écarts entre les résultats réels et prévus des régimes ainsi que des modifications des hypothèses actuarielles utilisées aux fins de la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées. Ces variations sont présentées dans l'état consolidé de l'évolution des soldes de fonds comme réévaluations et autres éléments;

e) les coûts des services passés découlant des modifications des régimes sont immédiatement comptabilisés dans l'état consolidé de l'évolution des soldes de fonds.

ii) Prestations de retraite des employés

L'Armée verse des cotisations régulières à un régime enregistré d'épargne-retraite collectif, administré par une tierce partie, au nom de chaque employé admissible. Tous les employés à temps plein et à temps partiel peuvent adhérer au régime après trois mois de service.

Plusieurs ministères font partie de régimes multi-employeurs à prestations définies ou à cotisations définies aux termes desquels les ministères respectifs (et les employés) versent leurs cotisations. Les ministères n'ont aucune obligation directe ni aucun droit direct à l'égard de tout passif non capitalisé ou de tout excédent de ces régimes en ce qui a trait à ses employés actuels ou à ses anciens employés.

h) Conversion des devises

Les actifs et les passifs libellés en devises ont été convertis en dollars canadiens au taux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et les charges et les allocations ont été convertis au taux en vigueur à la date de l'opération.

Les gains et les pertes de change découlant de la conversion des états financiers de The Salvation Army Corporation of Bermuda sont comptabilisés dans les soldes du fonds d'exploitation du bilan consolidé.

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

2. Principales conventions comptables (suite)

- i) Grace Communities Corporation (la « GCC ») exploite trois unités de logement, dont deux offrent aux locataires un bail à vie pour l'unité qu'ils occupent. Les baux à vie sont soit garantis, soit non garantis et sont comptabilisés comme suit :

- i) Garantis

Les baux à vie qui garantissent aux locataires le remboursement de 90 % du prix d'achat lorsqu'ils quittent les lieux sont constatés comme des acomptes sur baux à vie lorsque le locataire prend possession du logement, sauf la portion non garantie de 10 %, qui est constatée comme produit. Avant la prise de possession, les acomptes en espèces et les versements sont constatés comme des acomptes sur baux à vie.

- ii) Non garantis

Les baux à vie qui ne garantissent aux locataires aucune portion du prix d'achat lorsqu'ils quittent les lieux sont constatés comme des ventes au moment de la prise de possession par le locataire. Avant la prise de possession, les acomptes en espèces et les versements sont constatés comme des acomptes sur baux à vie.

- j) Recours à des estimations

L'établissement d'états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur la présentation des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice visé. Les éléments importants faisant l'objet de telles estimations et hypothèses sont notamment les charges à payer, les actifs et les obligations liées aux prestations de retraite et autres avantages complémentaires de retraite futurs et l'évaluation de certains placements. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Facilités de crédit

L'Armée a conclu avec une banque canadienne une facilité d'exploitation renouvelable à vue de 5 000 \$ (5 000 \$ en 2021) qui porte intérêt au taux préférentiel et qui sert à combler les découverts et à émettre des lettres de crédit de soutien. À la clôture de l'exercice, l'Armée n'avait tiré aucune somme de cette ligne de crédit, sauf pour émettre des lettres de crédit de soutien [note 19 a)].

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

4. Placements

Le tableau qui suit présente une analyse de la valeur comptable des placements :

	2022	2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	65 207 \$	49 200 \$
Titres à revenu fixe		
Canadiens	161 024	155 090
Étrangers	11 084	6 904
Fonds en gestion commune		
Titres à revenu fixe		
Canadiens	207 291	216 800
Étrangers	1 427	1 350
Actions	15 811	13 927
Actions		
Canadiennes	167 600	142 293
Étrangères	569 467	560 659
Biens immobiliers – canadiens	112 439	97 718
Infrastructures – étrangères	99 232	89 459
	1 410 582 \$	1 333 400 \$

Les placements à revenu fixe viennent à échéance à différentes dates entre avril 2022 et octobre 2067 (entre avril 2021 et octobre 2067 en 2021) et portent intérêt à des taux se situant entre 0,5 % et 9,92 % (entre 0,25 % et 9,92 % en 2021).

La valeur comptable des placements détenus dans le fonds d'investissement général totalise 1 402 437 \$ (1 325 844 \$ en 2021), tandis qu'un montant de 8 145 \$ (7 556 \$ en 2021) se rapporte aux fonds d'investissement détenus par l'Armée.

En outre, les actifs à court terme comprennent des intérêts et des dividendes à recevoir et des revenus de placement à recevoir totalisant 9 677 \$ (8 571 \$ en 2021) et les passifs à court terme comprennent des achats de placements en attente totalisant 7 155 \$ (6 275 \$ en 2021), ce qui porte la valeur totale du fonds d'investissement général à 1 404 959 \$ (1 328 140 \$ en 2021).

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

5. Risques financiers

a) Gestion du risque de placement

La gestion des risques a trait à la compréhension et à la gestion active des risques liés à tous les secteurs de l'Armée et à ses activités. Les placements sont principalement exposés aux risques de taux d'intérêt, de marché et de change. L'Armée a adopté des politiques et procédures définissant la composition cible de ses actifs. En outre, ces politiques et procédures exigent la diversification des placements dans chaque catégorie d'actifs et fixent le risque maximal auquel l'Armée peut s'exposer selon le type de placement.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que la fluctuation des taux d'intérêt ait une incidence sur la valeur des placements à revenu fixe détenus par l'Armée. L'Armée gère ce risque en échelonnant les échéances et en diversifiant les placements qu'elle détient de manière à limiter à 5 % de son portefeuille la proportion de chaque titre à revenu fixe détenu, sauf dans le cas des obligations du gouvernement du Canada ou d'un gouvernement provincial ou d'une administration municipale.

L'Armée est exposée au risque de taux d'intérêt sur les 17 instruments financiers (17 en 2021) liés au financement de ses propriétés. Elle a conclu des swaps de taux d'intérêt avec d'importantes banques canadiennes afin de convertir en taux d'intérêt fixes ses paiements à taux variables pour tous ses emprunts à taux variable, à l'exception de quatre. Les taux d'intérêt des swaps se situent entre 2,33 % et 6,27 % (entre 2,33 % et 6,27 % en 2021). Au 31 mars 2022, le capital impayé relatif aux swaps s'établissait à 25 494 \$ (30 033 \$ en 2021), et il diminue proportionnellement au remboursement du capital de la dette sous-jacente. Les swaps arrivent à échéance entre le 4 juillet 2023 et le 16 décembre 2030. Le fait d'opter pour des taux d'intérêt fixes permet à l'Armée d'échapper presque entièrement à la volatilité des taux d'intérêt, conformément à ses objectifs de gestion du risque de taux d'intérêt. Les quatre emprunts non couverts avaient un capital impayé de 3 370 \$ (trois emprunts non couverts évalués à 3 586 \$ en 2021) au 31 mars 2022 et portaient intérêt à 1,74 % (1,22 % en 2021), ce qui concorde avec le taux offert en dollar canadien (le « CDOR ») des acceptations bancaires à un mois.

c) Risque de marché

Le risque de marché découle des placements en titres de capitaux propres et des placements à revenu fixe détenus. L'Armée pourrait subir une perte en raison des fluctuations du marché. Elle atténue ce risque grâce à la mise en place de contrôles permettant de suivre de près la concentration des placements en vue de la limiter.

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

5. Risques financiers (suite)

d) Risque de change

Au 31 mars 2022, les placements dans des titres de marchés étrangers représentaient 48 % du portefeuille de placement (49 % en 2021).

Le risque de change découle des gains et des pertes attribuables aux fluctuations des cours des devises dans lesquelles sont libellés les placements étrangers détenus par l'Armée. L'Armée ne couvre pas le risque de change de ces placements étant donné que les actions sont détenues dans une optique à long terme et qu'elles sont libellées en diverses devises. En conséquence, le risque de change résiduel est considéré comme acceptable à long terme sans qu'une stratégie de couverture soit nécessaire.

Les politiques et les procédures énoncées par l'Armée au sujet des placements permettent aux gestionnaires de placements de conserver une proportion limitée d'obligations qui ne sont pas libellées en dollars canadiens parmi les titres à revenu fixe dans le portefeuille d'actifs et, le cas échéant, d'avoir recours à des contrats à terme de gré à gré pour éliminer tout risque de change éventuel.

6. Immobilisations corporelles

2022	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	135 409 \$	– \$	135 409 \$
Immeubles	979 323	482 123	497 200
Améliorations locatives	45 657	31 622	14 035
Mobilier et matériel	87 015	53 958	33 057
Véhicules	21 587	15 141	6 446
Immobilisations en cours de construction	57 767	–	57 767
	1 326 758 \$	582 844 \$	743 914 \$

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

6. Immobilisations corporelles (suite)

2021	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	133 815 \$	– \$	133 815 \$
Immeubles	964 587	460 242	504 345
Améliorations locatives	40 843	21 723	19 120
Mobilier et matériel	78 278	48 152	30 126
Véhicules	20 171	13 402	6 769
Immobilisations en cours de construction	35 444	–	35 444
	1 273 138 \$	543 519 \$	729 619 \$

Au 31 mars 2022, l'Armée avait des actifs détenus en vue de la vente dont la valeur comptable nette s'élevait à 3 729 \$ (3 950 \$ en 2021).

7. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer comprennent un montant de 9 157 \$ (6 160 \$ en 2021) au titre des sommes à remettre à l'État, englobant les montants à payer au titre des cotisations salariales et de la récupération de subventions publiques.

8. Autres actifs et passifs

a) Autres actifs

Les autres actifs incluent des fiducies résiduaaires de bienfaisance pour un montant de 3 411 \$ (3 411 \$ en 2021). Une fiducie résiduaaire de bienfaisance est un arrangement aux termes duquel une personne fait don d'un bien ou d'argent à un organisme de bienfaisance, mais continue d'utiliser le bien ou d'en recevoir l'usufruit jusqu'à sa mort.

b) Autres passifs

Les autres passifs incluent des rentes aux fins de bienfaisance, à savoir des dons planifiés, pour un montant de 2 700 \$ (3 093 \$ en 2021).

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

9. Emprunts et emprunts hypothécaires

Les emprunts et emprunts hypothécaires sont garantis soit par des placements soit par des biens et ils portent intérêt à un taux allant de 0,00 % à 7,63 % (0,00 % à 7,63 % en 2021), le taux d'intérêt moyen s'établissant à environ 2,28 % (2,39 % en 2021). L'échéance maximale est de 10 ans au 31 mars 2022.

Certains de ces emprunts hypothécaires sont subventionnés par des gouvernements, ce qui permet de réduire le taux d'intérêt effectif payé par l'Armée.

Les intérêts versés sur les emprunts et emprunts hypothécaires ont totalisé 1 436 \$ (1 527 \$ en 2021).

Le montant global des remboursements de capital exigibles pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite se répartit comme suit :

2023	10 740 \$
2024	5 685
2025	13 728
2026	8 647
2027	7 427
Par la suite	11 808
	<hr/>
	58 035
Moins la tranche échéant à moins de un an	10 740
	<hr/>
	47 295 \$

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

10. Prestations de retraite et autres avantages complémentaires de retraite futurs

a) Prestations de retraite des officiers

2022	Régime de retraite à prestations définies	Prestations de retraite supplémentaires	Autres régimes d'avantages complémentaires de retraite	Prestations de retraite et autres avantages complémentaires de retraite futurs
Obligation au titre des prestations constituées	224 653 \$	22 190 \$	104 354 \$	351 197 \$
Juste valeur des actifs du régime	230 754	–	–	230 754
(Excédent) déficit du régime	(6 101) \$	22 190 \$	104 354 \$	120 443 \$

2021	Régime de retraite à prestations définies	Prestations de retraite supplémentaires	Autres régimes d'avantages complémentaires de retraite	Prestations de retraite et autres avantages complémentaires de retraite futurs
Obligation au titre des prestations constituées	245 985 \$	24 608 \$	106 498 \$	377 091 \$
Juste valeur des actifs du régime	236 279	–	–	236 279
Déficit du régime	9 706 \$	24 608 \$	106 498 \$	140 812 \$

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

10. Prestations de retraite et autres avantages complémentaires de retraite futurs (suite)

a) Prestations de retraite des officiers (suite)

Le tableau qui suit présente l'évolution du passif (de l'actif) au titre des prestations de retraite et autres avantages complémentaires de retraite futurs :

	Régime de retraite à prestations définies	Prestations de retraite supplémentaires	Autres régimes d'avantages complémentaires de retraite	2022	2021
Solde à l'ouverture de l'exercice	9 706 \$	24 608 \$	106 498 \$	140 812 \$	171 715 \$
Charge au titre des avantages	5 833	879	4 450	11 162	11 838
Cotisations patronales	–	(1 724)	(4 644)	(6 368)	(10 232)
Réévaluation et autres éléments	(21 640)	(1 573)	(1 950)	(25 163)	(32 509)
Solde à la clôture de l'exercice	(6 101) \$	22 190 \$	104 354 \$	120 443 \$	140 812 \$

Les tableaux qui suivent présentent la charge nette au titre des régimes d'avantages du personnel de l'Armée :

2022	Régime de retraite à prestations définies	Prestations de retraite supplémentaires	Autres régimes d'avantages complémentaires de retraite	Total
Coût des services rendus au cours de l'exercice	5 423 \$	93 \$	989 \$	6 505 \$
Intérêts débiteurs	410	786	3 461	4 657
	5 833 \$	879 \$	4 450 \$	11 162 \$

2021	Régime de retraite à prestations définies	Prestations de retraite supplémentaires	Autres régimes d'avantages complémentaires de retraite	Total
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4 975 \$	78 \$	921 \$	5 974 \$
Intérêts débiteurs	1 284	856	3 724	5 864
	6 259 \$	934 \$	4 645 \$	11 838 \$

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

10. Prestations de retraite et autres avantages complémentaires de retraite futurs (suite)

a) Prestations de retraite des officiers (suite)

Les charges supplémentaires liées aux prestations des officiers, qui sont composées des paiements en espèces effectués directement par l'Armée aux bénéficiaires des régimes d'avantages complémentaires de retraite sans capitalisation, ainsi que les autres prestations courantes aux officiers actifs se sont élevées à 2 212 \$ (1 955 \$ en 2021).

Les évaluations actuarielles des deux régimes sont réalisées au moins tous les trois ans. La dernière évaluation du régime de retraite à prestations définies aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2019. Le régime avait alors un excédent, évalué sur une base de continuité de l'exploitation (c.-à-d. en supposant que les activités du régime se poursuivent), de 44 300 \$, soit 25,2 %, et un excédent de 22 000 \$, soit 11,2 %, sur une base de solvabilité (c.-à-d. en supposant que le régime devait être liquidé à la date d'évaluation). Comme il est indiqué ci-dessus, l'excédent présenté dans les présents états financiers comme actif au titre du régime de retraite est de 6 100 \$. L'écart s'explique principalement par les taux d'actualisation utilisés pour les évaluations respectives, qui étaient de 4,0 % par année pour l'évaluation aux fins comptables au 31 mars 2022 et de 5,8 % par année pour l'évaluation aux fins de la capitalisation sur la base de la continuité de l'exploitation au 31 décembre 2019.

b) Prestations de préretraite et complémentaires de retraite

Les prestations de préretraite et d'avantages complémentaires de retraite constituées de 3 523 \$ (3 431 \$ en 2021) sont comptabilisées dans les autres passifs et représentent les paiements futurs au titre des soins médicaux et des congés de maladie pour certains ministères.

c) Prestations de retraite des employés

Les cotisations que l'Armée a versées et passées en charges se sont élevées à 20 241 \$ pour l'exercice (18 114 \$ en 2021). Les actifs du régime de prestations de retraite des employés sont distincts de ceux de l'Armée et sont gérés dans un fonds autonome.

d) Régimes multi-employeurs

Plusieurs ministères font partie de régimes multi-employeurs à prestations définies ou à cotisations définies aux termes desquels les ministères respectifs (et les employés) versent leurs cotisations. Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, des cotisations de 5 200 \$ aux termes de ces régimes (4 744 \$ en 2021) ont été versées et imputées aux charges liées aux programmes et services caritatifs des présents états financiers consolidés. Les ministères n'ont aucune obligation directe ni aucun droit direct à l'égard de tout passif non capitalisé ou de tout excédent de ces régimes en ce qui a trait à leurs employés actuels et à leurs anciens employés.

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

11. Acomptes sur baux à vie

	2022	2021
Solde à l'ouverture de l'exercice	11 332 \$	11 317 \$
Montants reclassés provenant d'acomptes sur baux à vie dès l'occupation de locaux	17	26
Tranche pour l'exercice considéré		
Remboursements	(350)	(8)
Montants constatés à titre de produits	(2)	(3)
Solde à la clôture de l'exercice	10 997 \$	11 332 \$

Conformément à quelques contrats de bail à vie conclus jusqu'à maintenant, la GCC s'engage auprès de tout résident à tenter de louer l'unité de logement à la fin du bail à vie et à rembourser le résident avec le produit de la location. Cependant, la GCC garantit au résident au moins 90 % du montant initial du produit de la location à vie. Même s'il est possible que le remboursement du produit de la location à vie soit exigible à tout moment, la direction est d'avis qu'il est improbable que d'importants montants le soient au cours du prochain exercice.

12. Soldes des fonds

- a) Les soldes du fonds d'exploitation comprennent l'écart de conversion cumulé de 3 522 \$ (3 649 \$ en 2021) découlant de la conversion des devises d'un établissement étranger autonome aux Bermudes.
- b) Le solde du fonds de dotation est affecté comme suit :

2022	Affectations d'origine externe	Affectations d'origine interne	Total
Ministères	8 788 \$	17 989 \$	26 777 \$
QGD	4 413	1 462	5 875
QGT	18 818	1 888	20 706
	32 019 \$	21 339 \$	53 358 \$

2021	Affectations d'origine externe	Affectations d'origine interne	Total
Ministères	8 788 \$	23 199 \$	31 987 \$
QGD	4 413	1 693	6 106
QGT	18 774	1 888	20 662
	31 975 \$	26 780 \$	58 755 \$

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

12. Soldes des fonds (suite)

c) Le solde des autres fonds affectés est affecté comme suit :

	Affectations d'origine externe	Affectations d'origine interne	Total
2022			
Ministères	68 768 \$	137 077 \$	205 845 \$
QGD	69 554	88 188	157 742
QGT	83 318	429 637	512 955
	221 640 \$	654 902 \$	876 542 \$
2021			
Ministères	74 858 \$	125 728 \$	200 586 \$
QGD	68 987	78 208	147 195
QGT	69 612	456 526	526 138
	213 457 \$	660 462 \$	873 919 \$

Comme il est décrit à la note 1 b) ii), l'Armée atténue l'incidence de la volatilité inhérente aux marchés financiers sur ses activités en planifiant ses dépenses en fonction d'un taux de rendement à long terme attendu au lieu des revenus de placement réels comptabilisés au cours d'une année donnée. Par conséquent, l'Armée maintient une réserve dont le solde cible se situe entre 25 % et 33 % de la juste valeur marchande de son portefeuille de placements. Le solde de cette réserve grevée d'affectations d'origine interne dans les autres fonds affectés s'élève à 413 562 \$ (447 867 \$ en 2021) et représente les fonds détenus pour les activités futures d'exercices au cours desquels les revenus réels seraient inférieurs au taux de rendement à long terme attendu. L'affectation aux activités d'un montant total de 59 500 \$ a été approuvée pour 2023 (55 800 \$ pour 2022), laissant un solde net de 354 062 \$ (392 067 \$ en 2021). Le fonds d'investissement général (note 4) a été évalué à 1 402 437 (1 325 844 \$ en 2021), de sorte que le solde de la réserve représente 25 % (30 % en 2021) de la valeur marchande du portefeuille.

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

13. Revenus de placement

	2022	2021
Intérêts	11 834 \$	11 327 \$
Dividendes	13 453	12 044
Gains nets réalisés à la vente de placements	41 431	63 019
Variation des gains nets (pertes nettes) non réalisé(e)s sur les placements	(31 497)	160 285
	<u>35 221 \$</u>	<u>246 675 \$</u>

14. Fonds fournis par les pouvoirs publics

a) Sources de fonds fournis par les pouvoirs publics

L'Armée reçoit des fonds fournis par les pouvoirs publics pour financer ses activités qui proviennent d'un éventail d'organismes gouvernementaux relevant du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et territoriaux et des administrations municipales. Au cours de l'exercice 2022, l'Armée a reçu un financement totalisant 388 265 \$ (393 011 \$ en 2021). Le financement reçu des divers ordres de gouvernement se ventile comme suit :

	2022	2021
Gouvernements provinciaux et territoriaux	246 831 \$	223 348 \$
Administrations municipales	88 207	92 854
Gouvernement fédéral	53 227	76 809
	<u>388 265 \$</u>	<u>393 011 \$</u>

b) Subvention salariale

L'Armée a demandé et obtenu une aide gouvernementale sous la forme de la Subvention salariale d'urgence du Canada (la « SSUC »). La SSUC prise en compte dans les fonds fournis par les pouvoirs publics à l'état consolidé des résultats totalise 17 365 \$ (33 041 \$ en 2021), et aucune tranche (21 205 \$ en 2021) de ce montant n'est incluse dans les débiteurs et autres actifs à court terme à la clôture de l'exercice. La direction estime qu'elle respecte tous les critères d'admissibilité au programme de SSUC.

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

15. Charges par catégorie

Les charges se partagent entre les catégories suivantes :

	2022	2021
Salaires et avantages sociaux	522 495 \$	495 569 \$
Autres charges générales et d'exploitation des programmes	181 104	162 438
Frais d'occupation	95 935	97 035
Amortissement	47 453	38 410
	846 987 \$	793 452 \$

16. Virements interfonds, montant net

2022	Fonds d'exploitation	Fonds de dotation	Autres fonds affectés	Fonds des immobilisations
Financement des activités à partir des réserves	134 022 \$	– \$	(134 022) \$	– \$
Financement des opérations portant sur les immobilisations à partir des activités et des réserves	(11 460)	–	(63 120)	74 580
Virement de fonds aux réserves et aux dotations grevées d'affectations d'origine interne	(53 016)	1 790	51 226	–
Virement du produit de la vente d'immobilisations	4 927	–	17 080	(22 007)
Virements affectés aux travaux futurs de réparation et de maintenance	(10 990)	–	10 990	–
Virement de dotations grevées d'affectations d'origine interne	–	(7 231)	7 231	–
	63 483 \$	(5 441) \$	(110 615) \$	52 573 \$
2021	Fonds d'exploitation	Fonds de dotation	Autres fonds affectés	Fonds des immobilisations
Financement des activités à partir des réserves	210 203 \$	– \$	(210 203) \$	– \$
Financement des opérations portant sur les immobilisations à partir des activités et des réserves	(21 192)	–	(19 883)	41 075
Virement de fonds aux réserves et aux dotations grevées d'affectations d'origine interne	(65 015)	1 862	63 153	–
Virement du produit de la vente d'immobilisations	1 450	–	17 288	(18 738)
Virements affectés aux travaux futurs de réparation et de maintenance	(6 907)	–	6 907	–
Gain net sur placements transféré aux réserves en vue d'opérations futures	(240 054)	–	240 054	–
	(121 515) \$	1 862 \$	97 316 \$	22 337 \$

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

17. État consolidé des flux de trésorerie

a) Éléments sans effet sur la trésorerie

	2022	2021
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	(14 143) \$	(9 243) \$
Amortissement	47 453	38 410
Augmentation des prestations de préretraite et complémentaires de retraite	92	1
Charge au titre des autres avantages complémentaires de retraite	4 450	4 645
Charge au titre des régimes de retraite à prestations définies et à prestations de retraite supplémentaires	6 712	7 193
Gains nets réalisés à la vente de placements	(41 431)	(63 019)
Variation des pertes nettes (gains nets) non réalisé(e)s sur les placements	31 497	(160 285)
	34 630 \$	(182 298) \$

b) Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation

	2022	2021
Débiteurs et autres actifs à court terme	16 575 \$	(18 085) \$
Créditeurs et charges à payer	19 817	10 123
Produits reportés	13 415	(954)
	49 807 \$	(8 916) \$

18. Obligations locatives

L'Armée est liée par des contrats de location de locaux occupés dans le cadre de ses activités. Ces contrats arrivent à échéance au plus tard en 2057. Les paiements exigibles en vertu des contrats de location s'établissent comme suit :

2023	23 637 \$
2024	18 365
2025	14 396
2026	10 153
2027	7 280
Par la suite	10 402
	84 233 \$

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

19. Éventualités et engagements

a) Lettres de crédit et lettres de confort

Dans le cours normal de ses activités, l'Armée conclut des ententes dont certaines modalités correspondent à la définition de garantie selon le *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Le Conseil de direction a directement garanti le remboursement de différentes dettes (notamment des découverts et des lignes de crédit) associées à certains ministères. Aucune perte importante n'est prévue aux termes de ces ententes ou garanties.

Au 31 mars 2022, l'Armée avait émis des lettres de crédit pour un total de 409 \$ (268 \$ en 2021). Il s'agit surtout de lettres de crédit de soutien irrévocable en faveur de municipalités et d'autres entités qui exigeaient des garanties de bonne exécution de projets entrepris par l'Armée.

b) Passifs éventuels

L'Armée reçoit de l'aide gouvernementale sous forme de prêts transformables en subventions pour financer certains projets d'immobilisations. Ce type de financement est considéré comme une subvention aussi longtemps que l'Armée respecte les modalités des ententes conclues. En cas de manquement, le financement doit être remboursé au gouvernement. À la clôture de l'exercice, les prêts transformables en subventions qui devraient être remboursés en cas de manquement par l'Armée totalisaient 38 994 \$ (32 500 \$ en 2021). La direction est d'avis qu'elle se conforme actuellement à toutes ces ententes conclues et, par conséquent, aucun montant n'est comptabilisé en tant que passif dans les présents états financiers consolidés liés à cette aide gouvernementale.

c) Apports gouvernementaux en capital pour des programmes

Au cours de l'exercice 2019, l'Armée a acquis de la Ville de Yellowknife le titre de propriété d'un immeuble dans le cadre d'une entente visant l'exploitation d'un établissement de transition pour hommes sans-abri. Aux termes de l'entente, l'Armée continuera d'exploiter et d'entretenir adéquatement l'établissement pour une période déterminée. Dans le cas contraire, l'établissement et le terrain où il se trouve, d'une valeur de 5 946 \$, seront retournés à la Ville de Yellowknife. L'Armée entend appliquer le programme pendant un avenir prévisible et respecter toutes les modalités relatives à son exploitation, déterminées par les administrations.

d) Poursuites

L'Armée fait l'objet de poursuites engagées dans le cours normal de ses activités. Bien qu'il soit impossible de prédire l'issue de ces poursuites, la direction estime que ces questions seront résolues sans effet négatif significatif sur les activités de l'Armée.

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2022

19. Éventualités et engagements (suite)

e) Indemnisation des administrateurs et des officiers

L'Armée a indemnisé, indemnise et continuera d'indemniser les membres de son Conseil de direction, les administrateurs de ses sociétés contrôlées, ses dirigeants, fiduciaires, salariés et bénévoles, passés, présents et futurs, à l'égard de frais (y compris les frais juridiques), de décisions judiciaires et de tout montant réellement ou raisonnablement engagé par ceux-ci relativement à une poursuite intentée contre eux à la suite d'un quelconque acte fautif, avéré ou présumé, commis dans le cadre de leurs fonctions, s'ils ont agi avec intégrité et de bonne foi dans l'intérêt véritable de l'Armée. La nature même de cette indemnisation ne permet pas à l'Armée d'estimer raisonnablement le risque maximal. L'Armée a souscrit une assurance responsabilité civile relativement à cette indemnisation.

20. Information comparative

Aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour l'exercice considéré, un montant de 30 417 \$ au titre des frais de service a été reclassé aux fonds fournis par les pouvoirs publics pour l'exercice précédent, et ce reclassement est également reflété à la note 14 a).

ARMÉE DU SALUT

Canada et Bermudes



Quartier général territorial (QGT) :

2, boulevard Overlea, Toronto (Ontario) M4H 1P4

Quartiers généraux divisionnaires :

Alberta et Territoires du Nord (Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut)
5615, 101 Avenue NW, bureau 200, Edmonton (Alberta) T6A 3Z7

Bermudes
76 Roberts Avenue, Devonshire
Case postale HM 2259, Hamilton, Bermuda HMJX

Colombie-Britannique
3833, Henning Drive, bureau 103, Burnaby (Colombie-Britannique) V5C 6N5

Maritimes (Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse)
330, Herring Cove Road, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3R 1V4

Terre-Neuve-et-Labrador
430, Topsail Road, case postale 91, St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1E 4N1

Ontario
1645, avenue Warden, Scarborough (Ontario) MIR 5B3

Prairies (Saskatchewan, Manitoba, Nord-Ouest de l'Ontario)
290, Vaughan Street, bureau 204, Winnipeg (Manitoba) R3B 2N8

Québec
Armée du Salut
625, avenue du Président-Kennedy, bureau 1700
Montréal (Québec) H3A 1K2



Pour faire un don
armedusalut.ca
1 877 288-7441



[armedusalutquebec](https://www.facebook.com/armedusalutquebec)



[armedusalutqc](https://twitter.com/armedusalutqc)



[armedusalut](https://www.linkedin.com/company/armedusalut)



[armedusalutdivisionduquebec](https://www.youtube.com/channel/UC...)



Un don d'espoir pour la vie

